Etablissement **P**ublic **F**oncier de Normandie

RESORPTION DE DECHARGES LITTORALES SUR LA COMMUNE DE VICQ-SUR-MER (50) – QUATRE DECHARGES

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

ANNEXE AU FORMULAIRE CERFA n°14734*4

Avril 2026 Version 1

SEGED – Zone d'Activités de la Laouve – 83470 SAINT-MAXIMIN-LA SAINTE-BAUME
SAS au capital de 77 000 € – SIRET 434 546 818 00049 – Code NAF 7112B – RCS DRAGUIGNAN 2009 B00322
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 424 345 468 18
Téléphone : 04 94 69 41 59 – seged@seged-environnement.com – www.seged-environnement.com

Identification et révision du document

Projet : Résorption de 4 décharges littorales sur la commune de Vicq-sur-mer (50)

Maître d'ouvrage : EPF Normandie

Document : Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'un dossier d'évaluation environnementale – Annexe 2

Version	Date	Rédacteur(s) et qualité du rédacteur	Modification
1	12/04/2026	L.STARK Cheffe de projet	Version initiale
2	12/06/2026		Ajout de l'annexe « Notice de présentation des travaux » d'ENVISOL

SOMMAIRE

IDENTIFICATION ET REVISION DU DOCUMENT 1

LISTE DES ANNEXES 3

ANNEXE 1 – DOCUMENT CERFA N°14734 INTITULE « INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE » 4

ANNEXE 3 – PLAN DE SITUATION AU 1/25 000 5

ANNEXE 4 – PHOTOGRAPHIES DATEES DE LA ZONE D'IMPLANTATION 6

ANNEXE 5 – PLANS PREVISIONNELS DU PROJET 13

ANNEXE 7 – LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000 16

ANNEXE 8 – NOTICE DE PRESENTATION DES TRAVAUX (ENVISOL) 17

Liste des annexes

- **Annexe 1 :** Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

- **Annexe 2 :** Sans objet (non concerné)

- **Annexe 3 :** Plan de situation au 1/25 000

- **Annexe 4 :** Photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain

- **Annexe 5 :** Plan du projet

- **Annexe 6 :** Sans objet (non concerné)

- **Annexe 7 :** Plan de situation du projet par rapport au site Natura 2000

Annexe 1 – Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

Annexe jointe au présent dossier.

Annexe 3 – Plan de situation au 1/25 000

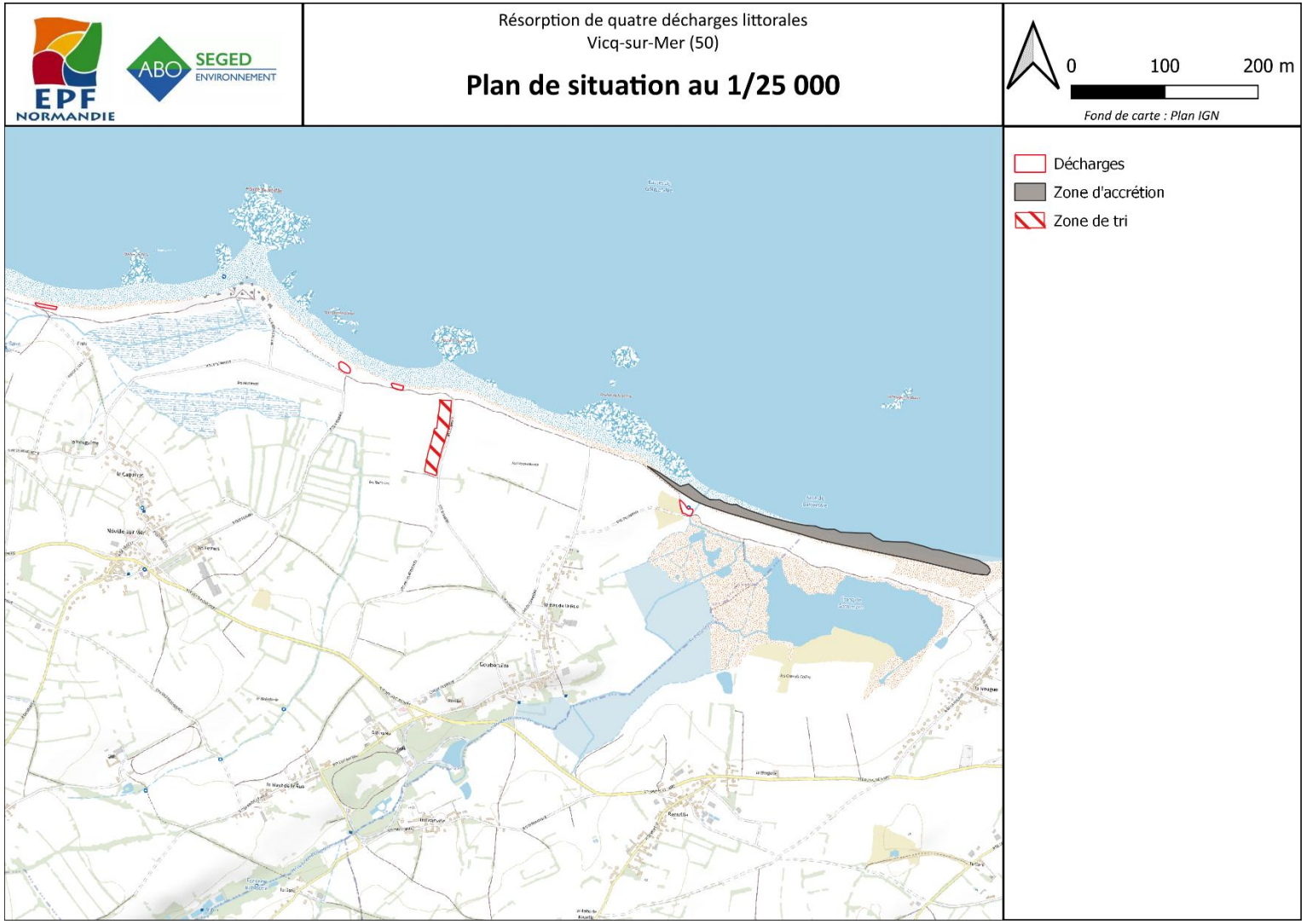

Annexe 4 – Photographies datées de la zone d'implantation

Photographies de la décharge de Néville ouest :

(Source : Google Earth, 2026)

(Source : ENVISOL, 2025)

Photographies de la décharge de Néville est :

(Source : ENVISOL, 2025)

Photographies de la décharge de Gouberville ouest :

(Source : ENVISOL, 2025)

(Source : ENVISOL, 2025)

Photographies de la décharge de Gouberville est :

(Source : ENVISOL, 2025)

(Source : ENVISOL, 2025)

Photographies de la zone de tri :

(Source : Google Earth, 2026)

(Source : Google Earth, 2026)

Photographies de la zone d'accrétion :

(Source : Google Earth, 2026)

(Source : Google Earth, 2026)

Résorption de quatre décharges littorales
Vicq-sur-Mer (50)

Localisation des prises de vue - décharges

0 100 200 m

Fond de carte : Plan IGN

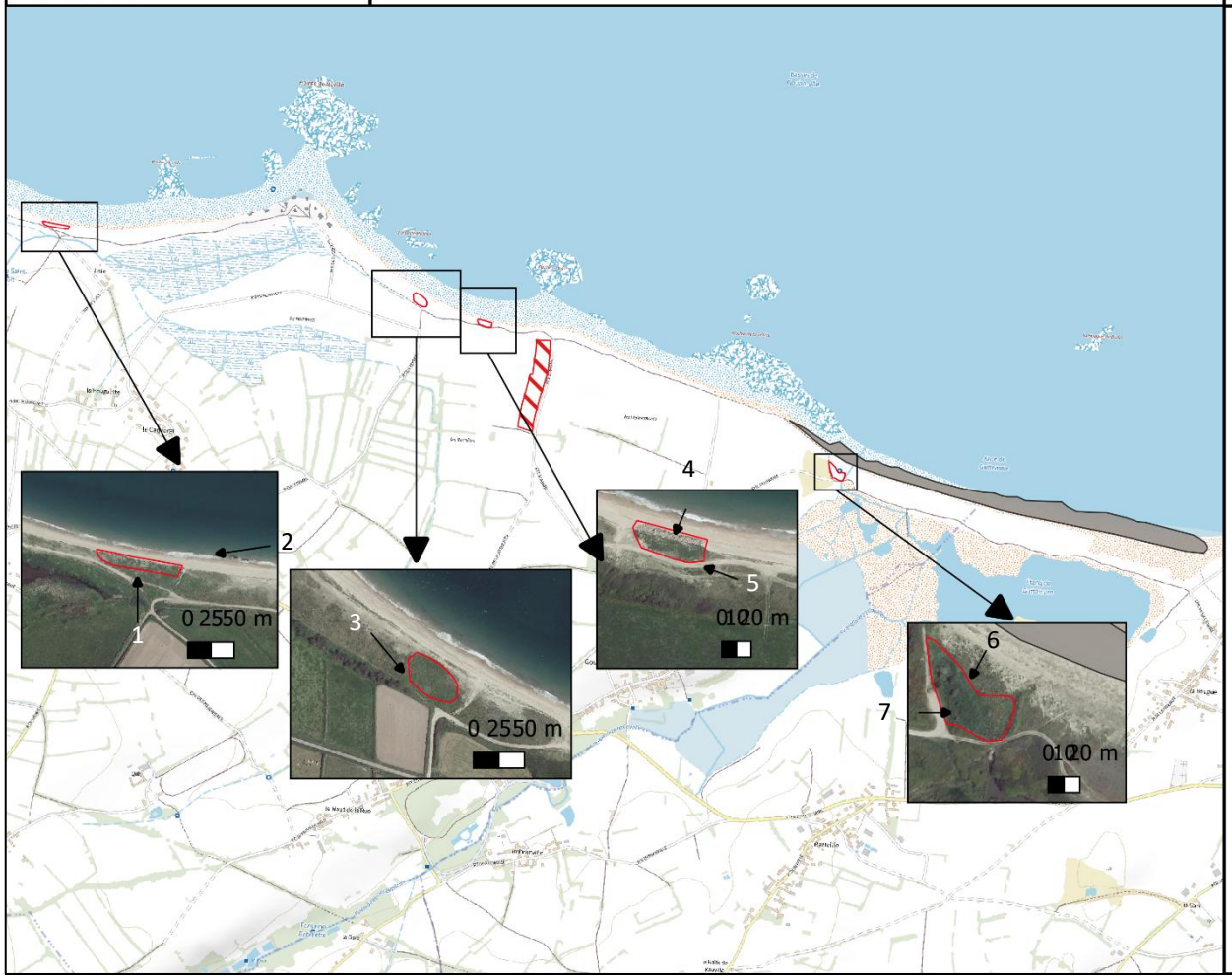

- Décharges
- Zone d'accrétion
- Zone de tri
- Sens des prises de vue

Résorption de quatre décharges littorales
Vicq-sur-Mer (50)

Localisation des prises de vue
Zones d'accrétion et de tri

0 100 m

Fond de carte : Plan IGN

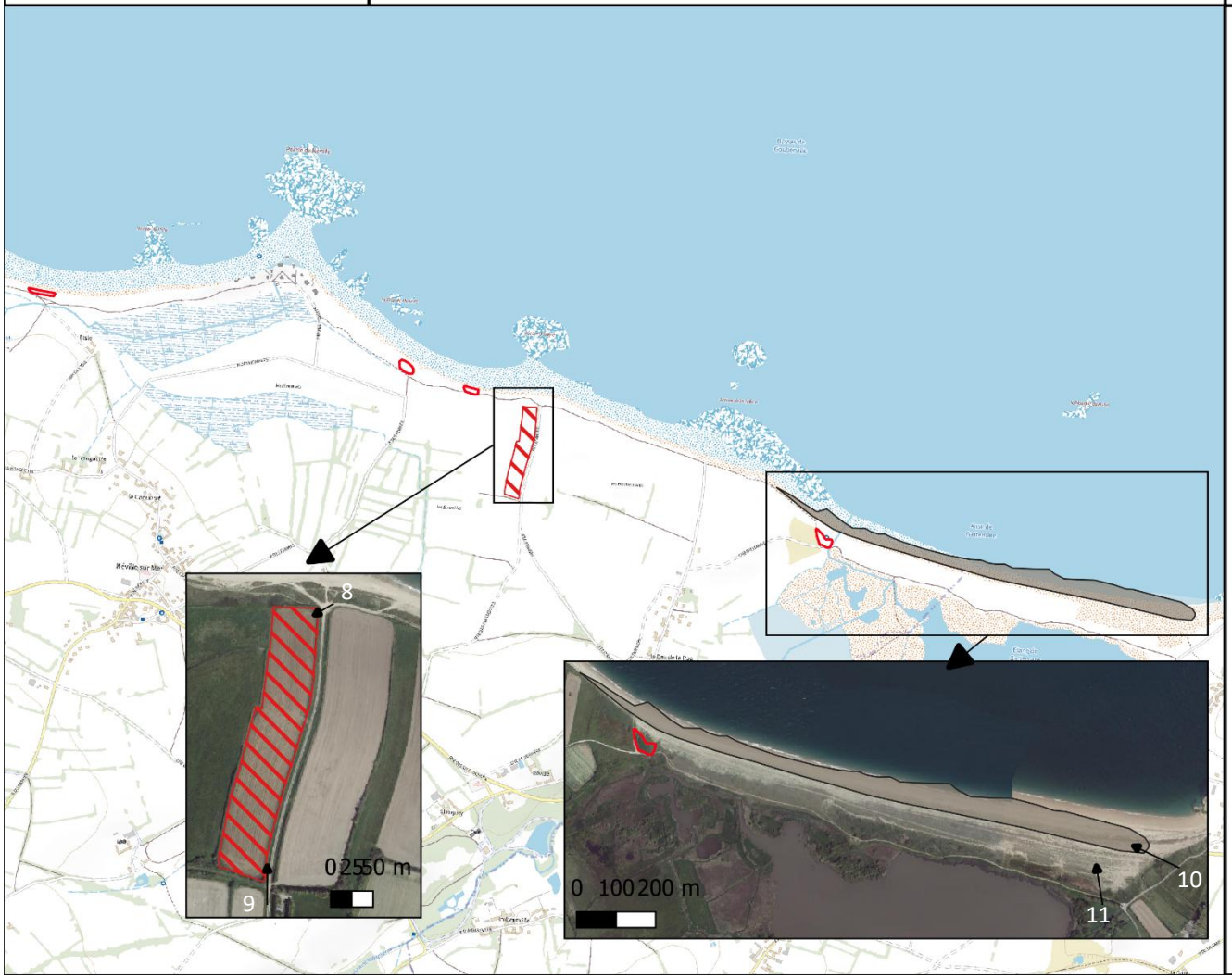

- Décharges
- Zone d'accrétion
- Zone de tri
- Sens des prises de vue

Annexe 5 – Plans prévisionnels du projet

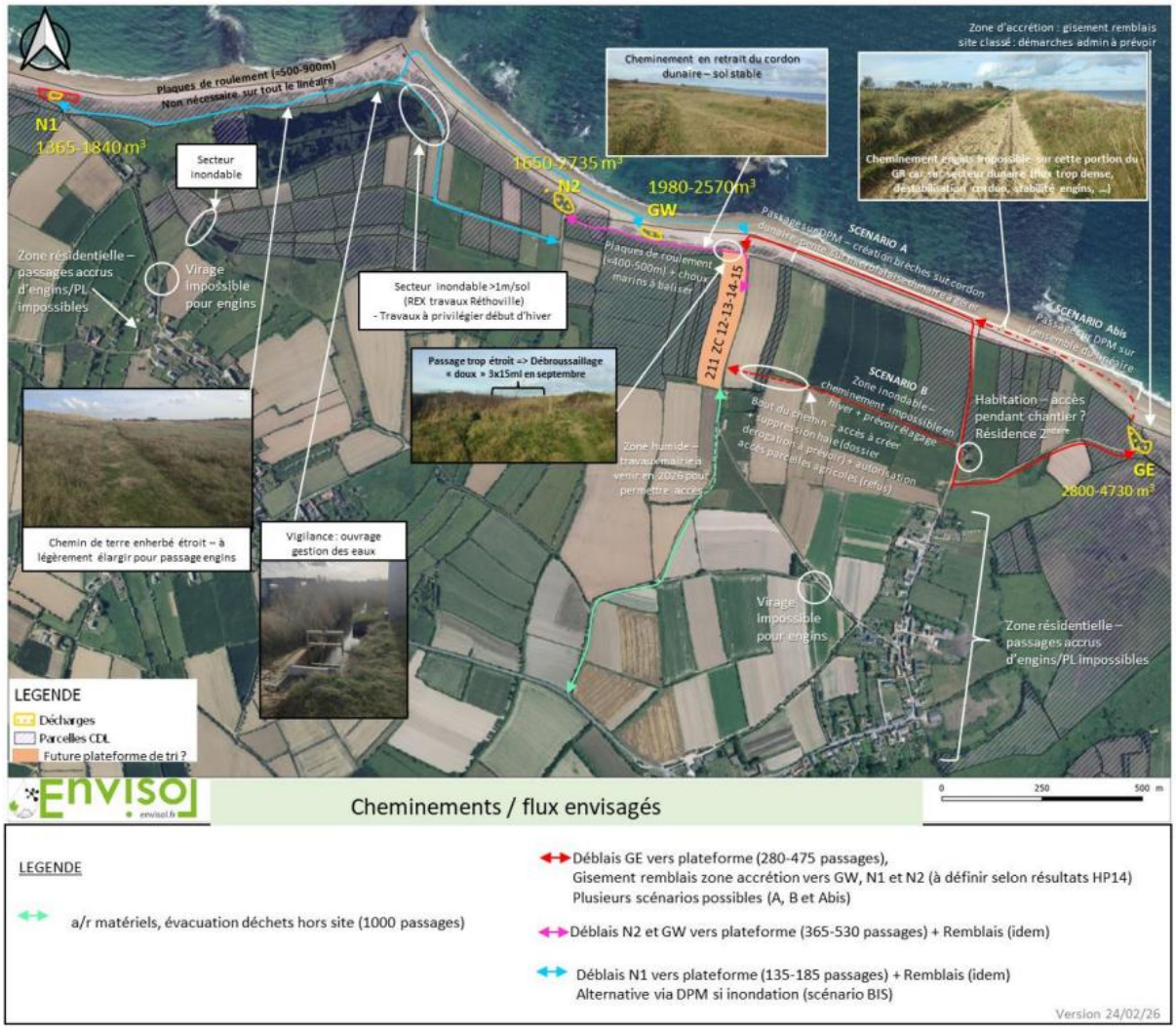

(Source : Envisol, Notice Travaux, 2025)

Aucune installation de chantier ne sera mise en place au droit des zones des décharges et de la zone d'accrétion.

Les déblais/remblais de Néville ouest vers/depuis la plateforme de tri se fera via la Pointe de Néville qui est toutefois impraticable en période hivernale en raison de fortes pluies. Si un tel évènement se produit, seul le passage par le DPM pourra être possible, représentant le scénario BIS.
Concernant Gouberville est ainsi que les remblais pour les 3 autres décharges depuis la zone d'accrétion, seul le scénario A via le DPM est proposé. Cette circulation sera également contrainte par les marées et pourra entraîner l'accélération de la détérioration du cordon dunaire. Le scénario ABIS consistant à circuler sur le DPM sur l'entièreté du cheminement depuis Gouberville est afin d'éviter l'habitation entourée en blanc sur le plan, est alors envisagé.
Concernant les déblais/remblais de Néville est et de Gouberville ouest vers et depuis la plateforme de tri, un chemin mixte praticable de terre et de sable est identifié avec la mise en place de plaque de roulement sur la partie sableuse.
Enfin, concernant l'amené et le repli du matériel ainsi que l'évacuation des déchets triés depuis la plateforme, un chemin mixte de terre et d'enrobé avec une zone actuellement inondable en partie centrale a été identifié.

Ces flux sont identifiés sur le plan ci-après.

Concernant l'accès à la zone d'accrétion, celle-ci se fera via les voies routières existantes pour les poids-lourds puis le tracteur-benne via la plage (DPM) sous réserve de l'obtention des autorisations.

Résorption de quatre décharges littorales
Vicq-sur-Mer (50)

Accès envisagés

0 250 500 m

Fond de carte : Géoportail - Vue aérienne 2021

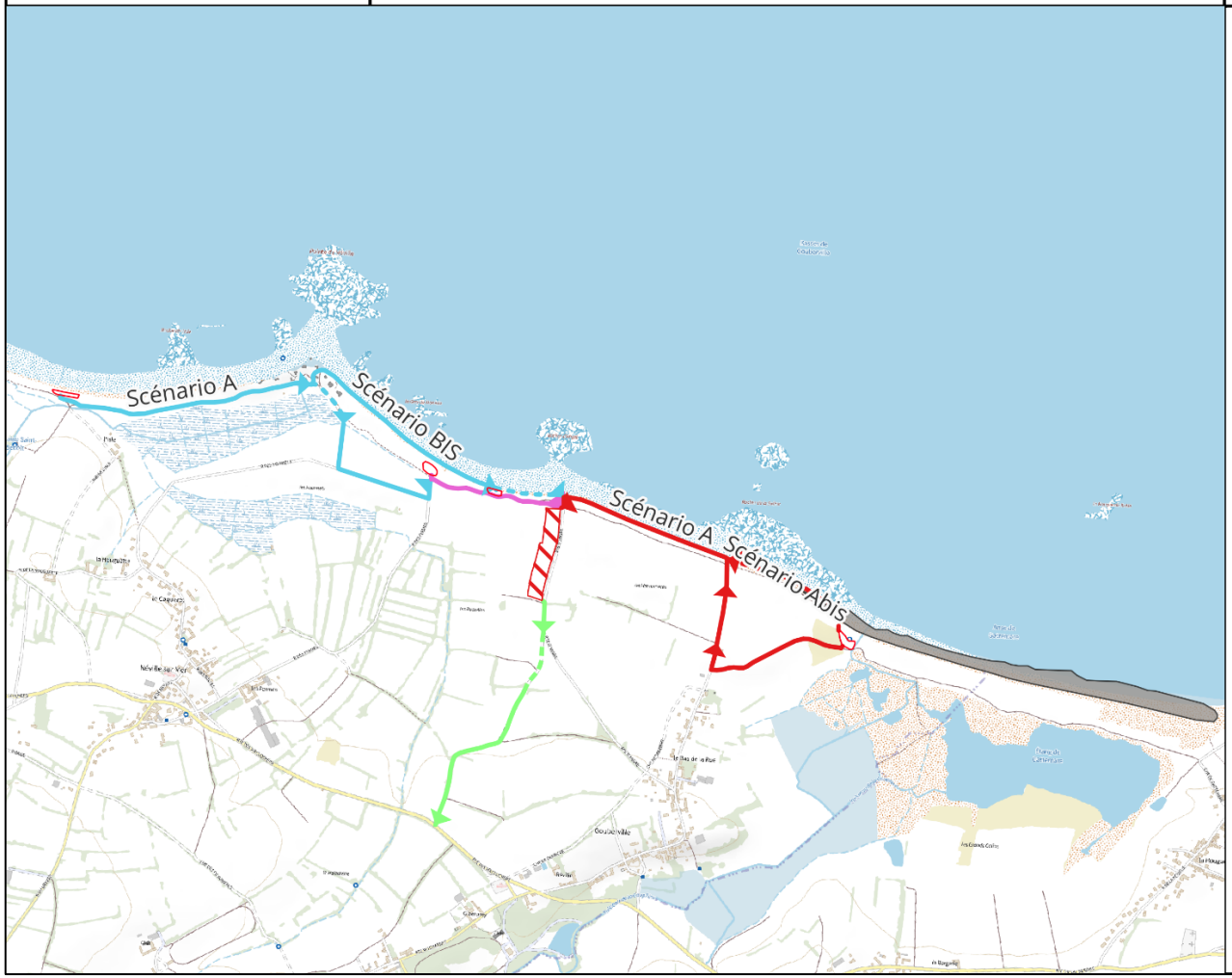

Décharges
Zone d'accrétion
Zone de tri

Accès envisagés :
- GE
- Hors site
- NE GO
- NO
- GE
- Hors site
- NE GO
- NO

Annexe 7 – Localisation du projet par rapport au site Natura 2000

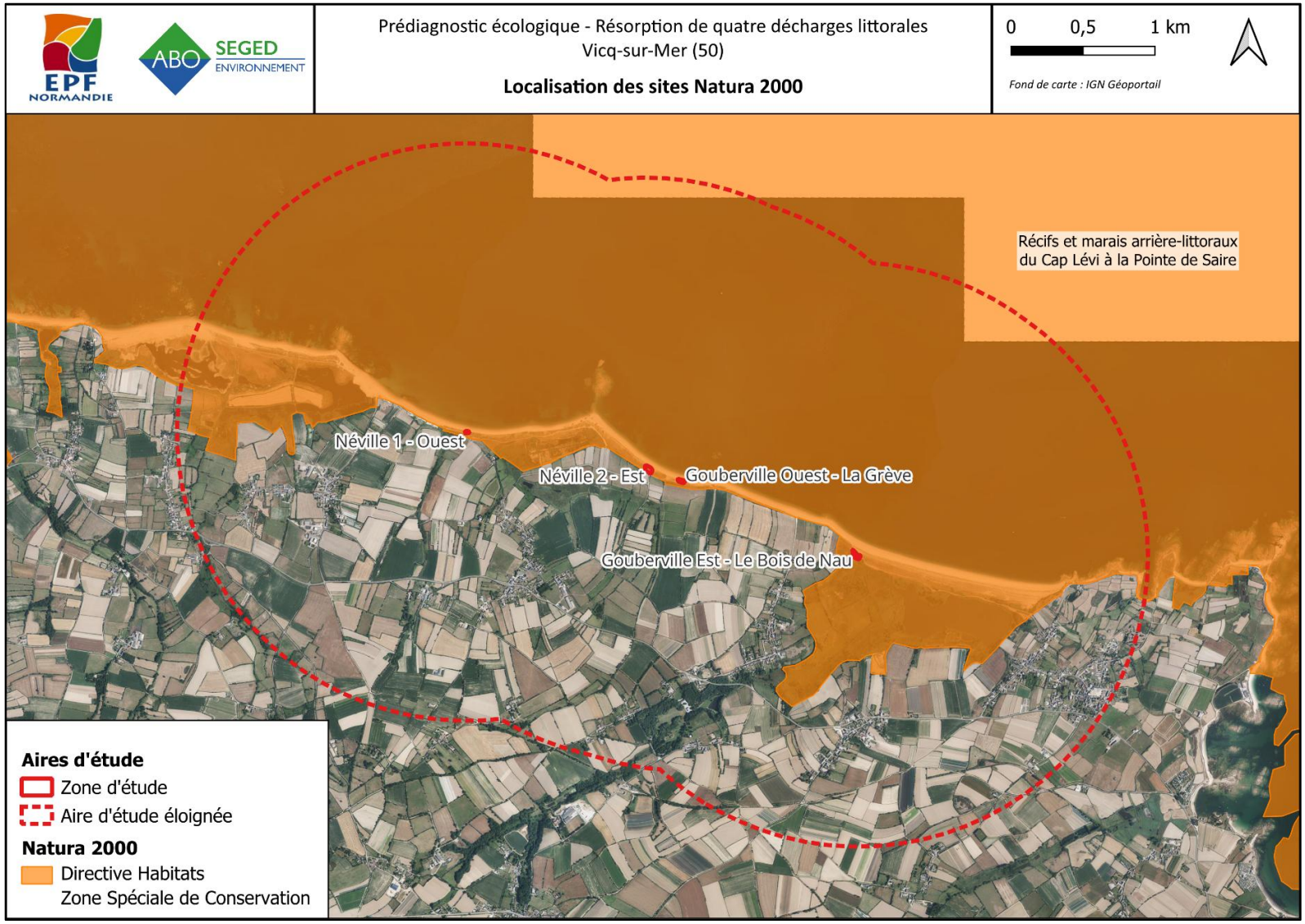

Annexe 8 – Notice de présentation des travaux (ENVISOL)

MAITRE D'OUVRAGE

EPF NORMANDIE

envisol.fr

Notice Travaux

Résorption des décharges littorales de Néville et Gouberville à Vicq-sur-Mer (50)

sites et sols pollués

Note

Réf.: A2509-717_Note_SL_1d

Date : 23/03/2026

FICHE ADMINISTRATIVE DU DOSSIER

Siège social	Rapport établi par l'agence
2 rue Hector Berlioz 38 110 LA TOUR DU PIN Tel : 04 74 83 62 16 Fax : 04 74 33 97 83 SIRET : 512 308 321 00052 / APE :7112 B	Agence de Poitiers rattachée à l'agence de Labège 457 l'Occitane - 31 670 LABEGE

Suivi		
Version a	25/11/2025	Version provisoire
Version a	04/12/2025	1ère diffusion du document
Version b	16/12/2025	Mise à jour suite commentaire ADEME/CEREMA
Version c	18/02/2026	Mise à jour suite aux conclusions du diagnostic complémentaire de fin 2025 et estimation du budget travaux
Version d	23/03/26	

L'équipe projet :

Chef de projet	Superviseur
Solemne LAFORGE Mail : s.laforge@enviol.fr Tel : 06 98 86 18 07	Aurélie MALVOISIN Mail : a.malvoisin@envisol.fr Tel : 02 32 10 73 31

Référentiels encadrant le dossier :

PROVISOIRE

Ce document et ses annexes sont la propriété d'ENVISOL. Il ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué même partiellement sans son autorisation.

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 5

1.1. Identification des parties 5

1.2. Contexte et présentation du site 6

1.3. Contexte environnemental des sites 8

2. EMPRISE DES TRAVAUX 12

2.1. Généralités 12

2.2. Méthodologie de sélection de la parcelle de plateforme de chantier 12

2.3. Plan des emprises travaux et des possibles circulations 15

2.4. Incidences réglementaires potentielles des travaux 17

3. PHASAGE DES TRAVAUX 20

3.1. Phase préparatoire 20

3.2. Phase EXE n°1 : terrassement et tri 23

3.3. FOCUS EXTRACTION DE SABLES EN ZONE D'ACCRETION : 24

3.4. Phase EXE n°2 : gestion des déblais (déchets et sables) 28

3.5. Phase EXE n°3: repli de chantier 29

4. PLANNING PREVISIONNEL 30

PROVISOIRE

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation des décharges à Vicq-sur-Mer (50) 6

Figure 2. Carte de localisation des espèces protégées et zones de nidifications dans le secteur d'étude en juillet 2023 (source : SEGED) 10

Figure 3. Carte de localisation des espèces protégées et zones d'observation d'oiseaux dans le secteur d'étude en septembre 2025 (source : SEGED) 11

Figure 4. Méthodologie de sélection de la parcelle d'accueil de la future plateforme de chantier 14

Figure 5. Plan prévisionnel des emprises travaux et circulations engins 15

Figure 6. Périmètre prévisionnel du projet d'aménagement 16

Figure 7. Cartographie des sites classés et arrêtés biotope dans le secteur de Vicq-sur-Mer (source DDTM, mail du 12/09/2024) 25

Figure 8. Cartographie des zones accrétion dans le secteur de Vicq-sur-Mer (source CEREMA, consultation de leur cartographie en ligne en date du 21/10/2025) 26

Figure 9. Plan de circulation prévisionnel pour extraire les sables au droit de la zone d'accrétion secteur Gouberville est 27

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Listes des 6 décharges littorales dans le secteur de Vicq-sur-Mer 6

Tableau 2. Emprise et composition estimées de la décharge 12

Tableau 3 : Retroplanning global des opérations 31

Tableau 4. Planning prévisionnel des travaux 32

Tableau 5. Pré-chiffrage des travaux de résorption des 4 décharges de Vicq-sur-Mer (50) 34

PROVISOIRE

1. INTRODUCTION

Dans le cadre du Plan National de Résorption des Décharges Littorales et dans la continuité de la méthodologie nationale des sites et sols pollués, l'EPFN va mandater en 2026 une entreprise spécialisée pour la réalisation des travaux mutualisés de résorption pour les 4 décharges de Néville et Gouberville, dans la Manche. Les décharges visées sont d'anciennes décharges brutes.

1.1. Identification des parties

Maitre d'ouvrage (MOA)	**EPFN** Etablissement public foncier de Normandie	b.paul@epf-normandie.fr c.bour@epf-normandie.fr
Assistants à Maitre d'ouvrage (AMO)	**GINGER BURGEAP** Bureau d'étude spécialisé dans le domaine des sites et sols pollués	a.gerardin@groupeginger.com l.brigaud@groupeginger.com
	SEGED Bureau d'étude spécialisé dans les domaines de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité et de l'écologie	divanez@seged-environnement.com
	ISODIAG Diagnostiqueur amiante	lilian.laine@isodiag.net
Maitre d'œuvre (MOE)	**ENVISOL** Bureau d'étude spécialisé dans le domaine des sites et sols pollués	a.malvoisin@envisol.fr s.laforge@envisol.fr as.perree@envisol.fr
Coordinateur SPS	A définir	-
Autres supports techniques / financiers	**CEREMA** Opérateur du plan national, pilotage du plan et accompagnement des porteurs de projet dans la résorption des décharges littorales historiques	jerome.morel@cerema.fr
	ADEME Opérateur du plan national et financeur des travaux de résorption	Vincent.damart@ademe.fr
Propriétaire/ gestionnaire des sites	**Conservatoire du Littoral – délégation Normandie** Etablissement public qui gère et protège les espaces littoraux	i.rauss@conservatoire-du-littoral.fr
	SyMel Syndicat Mixte des Espaces littoraux de la Manche - Garde du littoral	Pierrick.LIZOT@manche.fr celine.leclerc@manche.fr

NOVISOIRE

1.2. Contexte et présentation du site

A ce jour, 6 décharges littorales en côte sableuse ont été identifiées dans le secteur de Vicq-sur-Mer. Celle de Réthoville a fait l'objet de travaux de résorption avec succès en 2025. Celle de Gatteville-le-Phare, bien que rentrant dans le Plan National de Résorption des Décharges Littorales, n'est pas la plus prioritaire des décharges du plan à traiter du fait de sa localisation en zone d'accrétion. L'objet des futurs travaux, considérés comme prioritaires sur l'année 2026 par les opérateurs du plan national (Cerema et ADEME), concerne donc les 2 décharges de Néville et les 2 de Gouberville.

En outre, la sensibilité environnementale et l'exposition aux aléas marins de ces anciennes décharges contraignent fortement le projet quant à sa mise en œuvre rapide nécessaire afin d'éviter de nouveaux relargages de déchets significatifs et les périodes d'intervention limitées par les cycles biologiques et les conditions météorologiques locales.

Tableau 1. Listes des 6 décharges littorales dans le secteur de Vicq-sur-Mer

Nom usuel	Réthoville	Néville 1 - Néville ouest	Néville 2 – Néville est	Gouberville ouest	Gouberville est	Gatteville-le-Phare
ADRESSE	LES ROCS 50330 Vicq-sur-Mer	LA GREVE 50330 Vicq-sur-Mer	LA GREVE 50330 Vicq-sur-Mer	Les Bucailles LA GREVE 50330 Vicq-sur-Mer	LE BOIS DE NAU 50330 Vicq-sur-Mer	LA MIELLE 50760 Gatteville-le-Phare
ID CASIAS	SSP4082625	SSP4119922	SSP4119011	SSP4119009	SSP4119001	SSP4119016
ID CEREMA	479	-	-	480	-	-
REFERENCES CADASTRALES (surface parcelle)	432 ZA 41 (3 885 m²)	375 A 479 (48 639 m²)	375 A 481 (26 527 m²)	211 A 354 (2 552 m²)	211 A 369 (49 516 m²)	A A229 (70 160 m²)
Emprise estimée des décharges selon données de 2022 à 2025	S = 225 m² Prof. = 3,7 m V = 840 m³	S = 1330-1800 m² Prof. moy. = 0,8-1 m V = 1 330 à 1 840 m³	S = 1 765 à 2 910 m² Prof. moy = 0,6-0,9 m V = 1 190 à 2 735 m³	S = 985 à 1 270 m² Prof. moy = 1,8 à 2 m V = 1 735 à 2 570 m³	S = 1 865 à 3 055 m² Prof. moy = 1,4-1,5 m V = 2 800 à 4 730 m³	S = 5 500 m² Prof. = 3,5 m V = 19 000 m³

Figure 1. Localisation des décharges à Vicq-sur-Mer (50)

Néville 1 - Néville ouest	Néville 2 – Néville est	Gouberville ouest « La Greve »	Gouberville est « Le Bois de Nau »
2022	2022	2022	2022
2023	2023	2022	2022
2025	2025	2023	
2025		2ND confinement en 2023	2025
2025		2025	2025
		2025	2025

PROVISOIRE

1.3. Contexte environnemental des sites

Contexte géologique local	Les terrains affleurant au droit des sites sont des **Alluvions Modernes (Fz)**, argiles avec lentilles de tourbes occupant le fond des vallées, et **des dunes (D),** accrochées au cordon littoral flandrien et sont attaquées par l'érosion marine qui fait reculer le trait de côte. La géologie au droit des zones d'étude est composée de sables grossiers en surface avec la présence possible de tourbe en profondeur.
Contexte hydrogéologique local	Au vu de la proximité des sites avec la côte, la nappe se situe probablement à très faible profondeur et est orienté du sud vers le nord (vers la Manche). Ces eaux souterraines sont considérées comme vulnérables (profondeur d'environ 4-5 m) mais peu sensibles du fait de l'absence de captage AEP ou forage à usage sensible en aval hydrogéologique.
Contexte hydrologique local	Les sites d'études sont localisés sur la côte de la Manche. A proximité du site de Néville 2 : le ruisseau de Saint Benoit passe à quelques mètres au sud-est du site. Le ruisseau se jette dans l'étang des Hommets, à environ 700 m à l'ouest du site de Gouberville - La Grève. A proximité du site Gouberville est – Le bois de Nau : le ruisseau de la Couplière passe à environ 500m au sud et se jette dans l'étang de Gattemare qui est accolé à l'ouest du site de Gatteville-le-Phare. Un regard est situé à proximité immédiate du site de Gouberville Est. Il permet d'accéder à l'écoulement dirigé entre l'étang de Gattemare et la mer, via une conduite enterrée.
Contexte météorologique	Climat océanique franc, tempéré et humide
Espaces naturels remarquables et nuisances industrielles potentielles	Ces décharges sont référencées sur CASIAS (SSP4119922, SSP4119011, SSP4119009, SSP4119001), comme zone naturelle protégée **(Natura 2000, terrains du conservatoire du littoral et ZNIEFF**), et identifiée par le BRGM comme décharge littorale historique soumise à aléas marins (érosion du trait de côte et/ou submersion marine). **Les 2 décharges de Gouberville font également partie du site classé « Pointe de Barfleur ».** **Des espèces protégées (notamment choux marins) et des zones de nidification ont été repérées depuis juillet 2023 par la DREAL, le Conservatoire Botanique National et le SEGED (cf. figure en pages suivantes).**
Changement climatique / Dynamique d'érosion	L'élévation du niveau de la mer est l'un des effets du réchauffement climatique. Cette élévation entraîne des submersions marines plus fréquentes et plus intenses, favorise l'érosion côtière et donc le recul du trait de côte. **Côte de la Manche :** recul important du trait de côte (0,5 à 3 m/an) 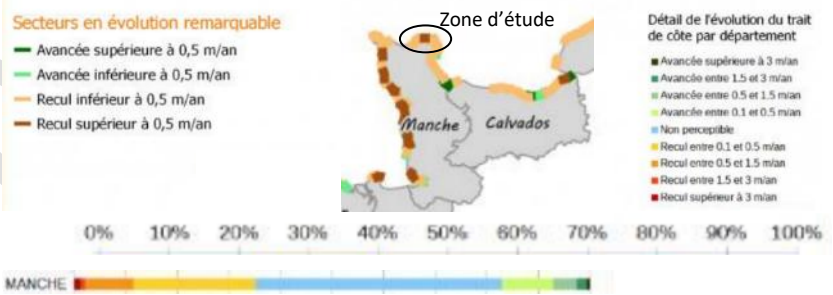 (extrait de la cartographie nationale de l'indicateur de l'érosion côtière du guide BRGM d'avril 2022) ➔ Forte érosion et submersion marine : Néville 1 et 2, Gouberville ouest (cf. figure en page suivante) et dans une moindre mesure pour Gouberville est – submersions déjà observées pour Gouberville ouest et tempête ayant déjà atteint Néville 1

AVISOIRE

	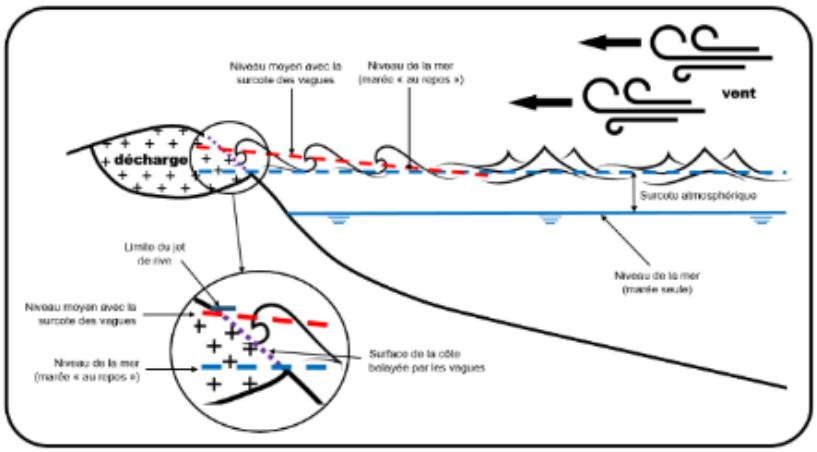 *Figure 9 – Phénomène de submersion marine (Source : BRGM)*
Étude de non aggravation des risques d'inondation post travaux	Etude non réalisée à ce jour, mais à venir. Hypothèse retenue à ce stade : nécessité de remblayer les décharges à 100%, mais pourra être tempérée en fonction des résultats de l'étude de non aggravation des risques à venir. Modalité de remodelage / reformation de la microfalaise de Néville 1 à définir
Contexte historique	D'après le rapport d'opération de sondage sur la nécropole du Rocher d'Angré de janvier 2024, d'anciennes sépultures ont été découvertes sur la plage à proximité immédiate de la décharge de Gouberville ouest : 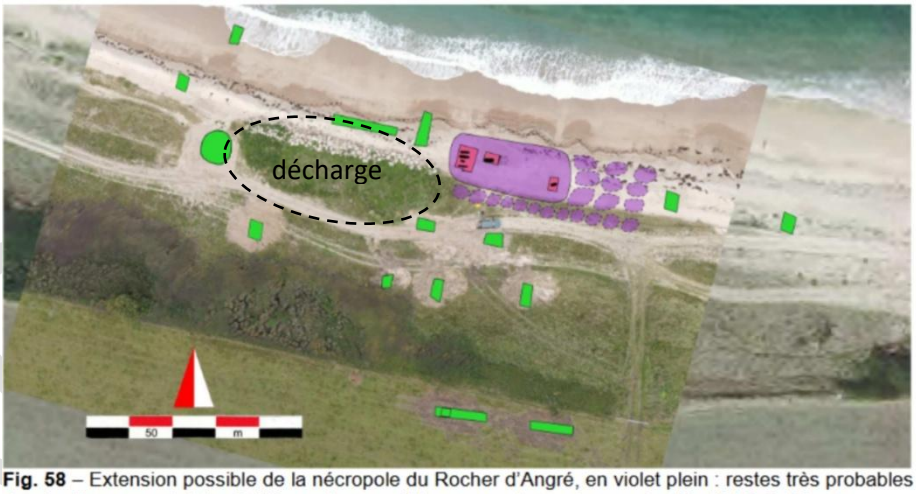 **Fig. 58** – Extension possible de la nécropole du Rocher d'Angré, en violet plein : restes très probables de sépultures, en violet pointillé : restes possibles ; en vert : sondages négatifs (DAO C. Rime).

Figure 2. Carte de localisation des espèces protégées et zones de nidifications dans le secteur d'étude en juillet 2023 (source : SEGED)

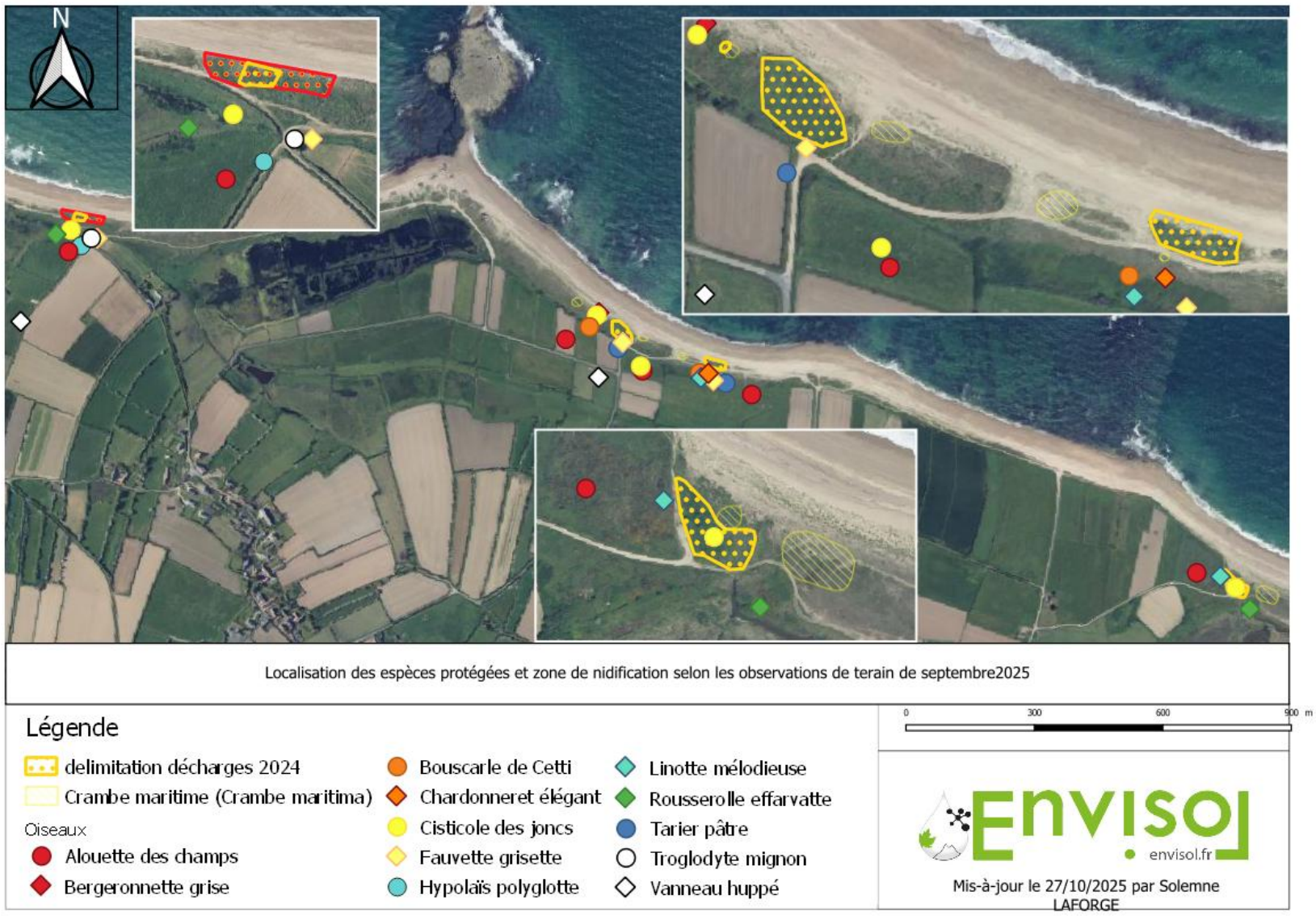

Figure 3. Carte de localisation des espèces protégées et zones d'observation d'oiseaux dans le secteur d'étude en septembre 2025 (source : SEGED)

2. EMPRISE DES TRAVAUX

2.1. Généralités

Les emprises des décharges ont été estimées sur la base des mesures et observations faites lors des investigations menées par ENVISOL en 2022/2023. Elles seront affinées après le diagnostic complémentaire d'ENVISOL prévu sur le 4ème trimestre 2025.

Tableau 2. Emprise et composition estimées de la décharge

Nom usuel	Néville 1 - Néville ouest	Néville 2 – Néville est	Gouberville ouest	Gouberville est
Emprise estimée des décharges selon données de 2022 à 2025	S = 1330-1800 m² Prof. moy. = 0,8-1 m V = 1 330 à 1 840 m³	S = 1 765 à 2 910 m² Prof. moy = 0,6-0,9 m V = 1 190 à 2 735 m³	S = 985 à 1 270 m² Prof. moy = 1,8 à 2 m V = 1 735 à 2 570 m³	S = 1 865 à 3 055 m² Prof. moy = 1,4-1,5 m V = 2 800 à 4 730 m³
Proportion de déchets selon essai de tamisage sur site de 2025	25% massique 40% volumique	35% massique 35% volumique	15% massique 50% volumique	25% massique 50% volumique
Type de déchets	Une majorité de gravats / déchets BTP, quelques plastiques, ferraille et rare verre	≈50 gravats / déchets BTP et 25% plastiques, 25% verre, quelques ferrailles	Une majorité de verre (≈60%) et ≈30% de plastique, 10% de gravats / déchets BTP, quelques ferrailles et textile	Une majorité de gravats/déchets du BTP (≈55%), 35% plastique, quelques ferrailles, verre, bois.
Volume total estimé	6 760 à 11 875 m³ de massif de déchets 3 215 à 5 345 m³ de macrodéchets			
Caractéristiques de la matrice fine	Sables Métaux : anomalies en Zn et Ba HCT : faible anomalie **HAP : impact ponctuel** PCB : faibles anomalies **D/F :** anomalies Dépassement ISDI : RAS Réutilisation sur site : 50-60%	Sable limoneux Métaux : impact en Cd et Zn et anomalies en Cu et Pb HCT : faible anomalie HAP : anomalies modérées PCB : anomalie ponctuelle Dépassement ISDI : RAS **D/F : impact important** Réutilisation sur site : 20-30%	Sableux à limono-sableux Métaux : anomalies modérées en Pb et Cd HCT : faibles anomalies HAP : anomalies importantes PCB : anomalies modérées Dépassement ISDI : RAS D/F : anomalies Réutilisation sur site : 10-15%	Sableux à limono-sableux **Métaux : impacts en Zn, Cu, Cd** et anomalie en Pb, Ba et Hg HCT : anomalies ponctuelles **HAP : nombreux impacts** PCB : anomalies modérées **Dépassement ISDI : sur éluat** **D/F : impacts forts** Réutilisation sur site : 5-10%

OM : ordures ménagères - D/F : dioxines/furanes - ISDI : installation de stockage de déchets inertes

2.2. Méthodologie de sélection de la parcelle de plateforme de chantier

Compte tenu des contraintes inhérentes aux décharges littorales (risque de submersion, emprise de circulation en périphérie limitées voire inexistante, déstabilisation du cordon dunaire, …), les installations de chantiers ne peuvent pas être mises en place en limite de zone d'excavation. C'est pourquoi, deux solutions sont à étudier pour le tri des déchets :

- ✓ transfert des déblais (déchets en mélange dans matrice) vers une **plateforme/déchetterie existante en locale** (< 50km) ayant déjà la capacité, toutes les autorisations (notamment ICPE) et habilitations pour recevoir ces déchets et les trier ;
- ✓ **création d'une plateforme** de chantier temporaire à proximité de la décharge pour accueillir en sécurité les installations nécessaires au bon déroulement du chantier (base vie, aire de criblage et de tri, casiers de stockage et bennes de déchets, …).

PROVISOIRE

Comme lors de la réalisation des travaux menés sur Réthoville, en absence de filière locale existante pouvant prendre en charge la gestion de ces déchets, la création d'une plateforme sur-mesure a donc été retenue.

La figure en page suivante présente la méthodologie d'approche pour sélectionner la parcelle la plus appropriée pour recevoir la plateforme de chantier de criblage, tri et stockage de déchets issus de l'excavation des décharges.

A noter qu'une collaboration avec le **Conservatoire du Littoral, le SyMel, la Mairie et le SEGED** est en cours. En effet, en tant que propriétaires / gestionnaires du foncier littoral et acteurs locaux, ils proposent des alternatives, et permettent d'affiner les critères de sélection et leur priorisation compte tenu de leur REX.

Plusieurs options ont donc été étudiées et 4 ont été retenues comme potentielles pour accueillir la future plateforme de tri des 4 décharges. Sur ces 4 options, 3 ont été finalement écartées en raison de leur surface trop restreinte, de leur position géographique non adaptée (trop excentrée, nécessitant des circulations d'engins via des zones résidentielles, …) et du refus des propriétaires.

A ce stade, une seule option apparait donc envisageable. Il s'agit des parcelles n°**211 ZC 12 à 15** (accord du propriétaire M. SAUVEY obtenu en février 2026). Ces parcelles répondent à l'ensemble des critères présentés précédemment :

- Distance < 200 m du littoral et de la décharge la plus proche. Localisée en position centrale par rapport aux 4 décharges,
- Surface suffisante pour accueillir une plateforme de 10 000 m² voire plus si besoin,
- Parcelle déjà anthropisée car cultivée,
- Propriétaire (Conservatoire du littoral et SCI du Val de Saire, Jérôme ROUSSEY) et agriculteur exploitant de la parcelle (M. SAUVEY) disposés à louer ces parcelles moyennant une indemnisation ;
- Accès par une route majoritairement bitumée et principalement linéaire praticable par PL.

NB : l'EPFN étant le MOA, il ne peut établir un conventionnement avec un particulier. C'est pourquoi cette mission sera confiée à l'Entreprise de Travaux.

PROVISOIRE

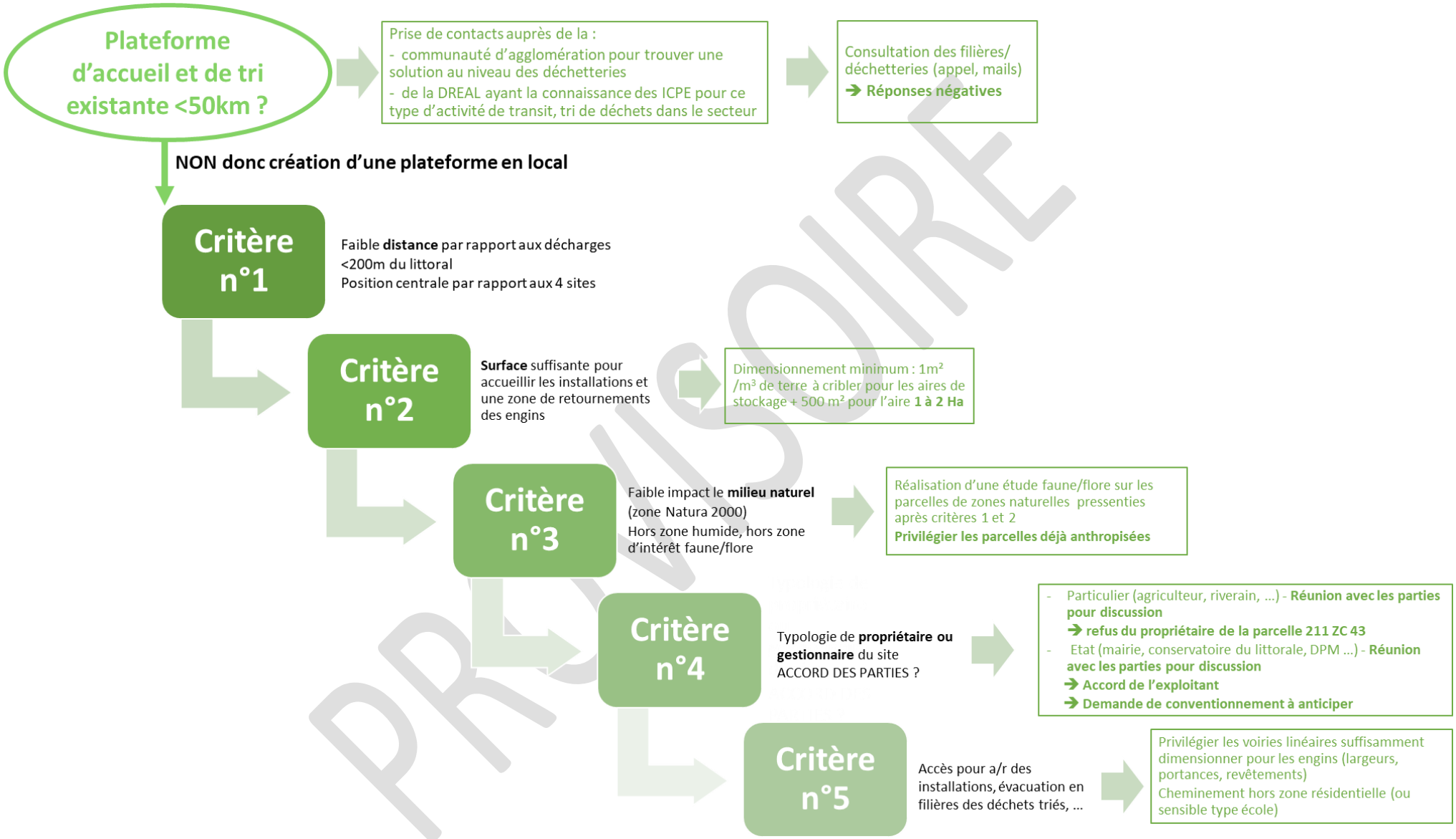

Figure 4. Méthodologie de sélection de la parcelle d'accueil de la future plateforme de chantier

2.3. Plan des emprises travaux et des possibles circulations

Les plans prévisionnels d'emprise de travaux et de circulations des engins sont présentés ci-dessous. Compte tenu des fortes contraints d'accès, plusieurs alternatives sont envisagées pour les flux suivants :

- **Déblais/remblais de Néville 1 vers/depuis plateforme (flux bleu)** : l'accès par la Pointe de Néville est impraticable en période hivernale après de fortes périodes pluvieuses (jusqu'à plus d'1m d'eau observé en février 2025 **sur la portion en pointillé** après 184 mm cumulés en janvier 2025 – cf. photo ci-dessous)

Si un tel phénomène se reproduit durant les futurs travaux, seul un passage par le DPM pourrait être possible : SCENARIO BIS. Néanmoins cette circulation sera alors contrainte par les marées et pourrait entrainer une accélération de la détérioration du cordon dunaire (voire la création d'une brèche) au niveau du/des points de traversée de la dune.

NB : autres chemins/routes non adaptés aux circulations d'engins (virage trop serré, autre zone inondable, hameau d'habitations, …

- **Déblais de Gouberville Est vers plateforme et remblais pour les 3 autres décharges depuis la zone d'accrétion (flux rouge)** : après échanges avec les exploitants agricoles du secteur, l'accès sur le chemin de terre existant (SCENARIO B en pointillé) est impraticable en période hivernale car trop humide. Par ailleurs ce chemin est une impasse, il serait donc également nécessaire :
  - d'obtenir l'accord de plusieurs propriétaires et exploitants pour occuper une bande de leur champ pour y aménager une voirie temporaire (refus d'un propriétaire à ce jour) sur la partie des terrains d'altitude plus élevée située entre le scénario A et B ;
  - suppression de haies existantes.

  C'est pourquoi, seul le scénario A via le DPM est proposé. Comme pour le SCENARIO BIS du flux bleu précité cette circulation sera contrainte par les marées et pourra entrainer l'accélération de la détérioration du cordon dunaire (voire la création de brèches). La mise en œuvre d'engins spécifiques aux espaces dunaires devra être certainement anticipée.

  Une 3ème possibilité nommé SCENARIO Abis (en tiret-point) consisterait à circuler sur le DPM sur l'entièreté du cheminement depuis Gouberville Est, et ce afin d'éviter l'habitation entouré en blanc sur le plan ci-contre.

NB : un contournement par le sud n'est pas envisageable en raison de la présence d'une zone résidentielle dense et de virages trop serrés pour la circulation d'engins.

- **Déblais/remblais de Néville 2 et Gouberville Ouest vers/depuis plateforme (flux rose)** : chemin mixte (terre et sable) praticable avec mise en place de plaque de roulement sur la partie sableuse à l'arrière du cordon dunaire. Présence d'une station de choux marin en bordure du cheminement à préserver/baliser/sécuriser en phase travaux.

- **Amené/repli matériel et évacuation des déchets triés des 4 décharges depuis plateforme (flux vert)** : chemin mixte terre/enrobé avec une zone actuellement inondable en partie centrale. Travaux à venir par la Mairie pour la gestion des eaux et le réaménagement complet de la voirie

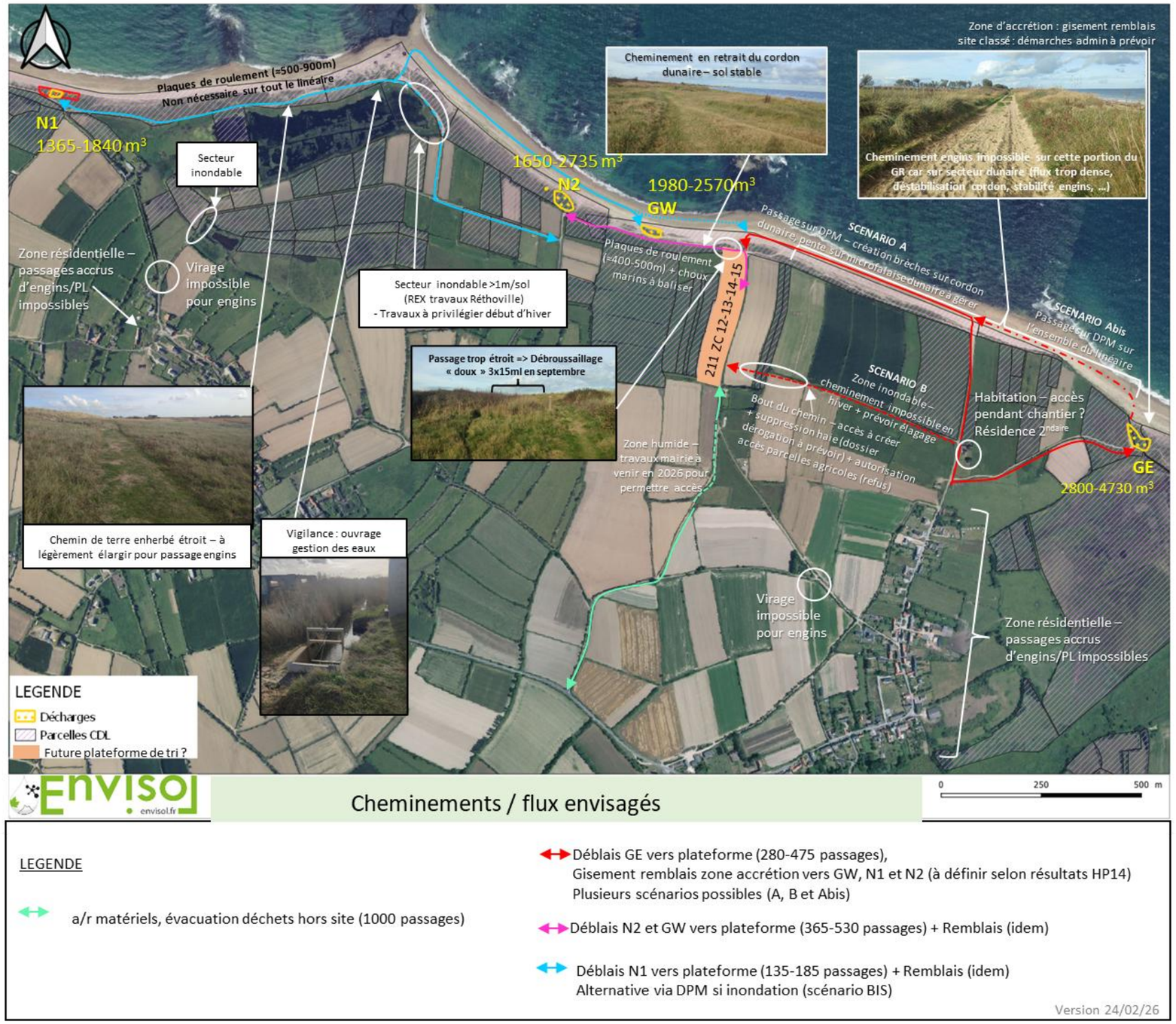

Figure 5. Plan prévisionnel des emprises travaux et circulations engins

Le périmètre prévisionnel du projet d'aménagement est donc le suivant.

Figure 6. Périmètre prévisionnel du projet d'aménagement

2.4. Incidences réglementaires potentielles des travaux

Les travaux induisent potentiellement la mise en œuvre des procédures réglementaires suivantes dont la liste non exhaustive est présentée dans le tableau ci-après. La présente notice doit permettre aux services instructeurs de se prononcer sur les suites à donner en matière de procédures réglementaires.

Réglementation	Justification	Service instructeur identifié
Autorisation ou déclaration au titre de la Loi sur l'Eau notamment sa rubrique 4.1.2.0	Une partie des travaux à réaliser peuvent être considérés comme potentiellement en contact direct avec le milieu marin. Ces travaux ont été clairement identifiés et leur coût estimé afin de permettre à l'administration de confirmer le type de procédure à dérouler pour ce projet (A ou D). L'ensemble de ces éléments sont notamment décrit au chapitre 5 du présent document. **Il est attendu de la part de l'administration son positionnement sur la procédure à dérouler le cas échéant**. Le plan de conception de travaux (PCT) qui va être mis à jour sur la base des travaux de Réthoville et des derniers diagnostics complémentaires réalisés sur ces décharges viendra décrire plus en détail les travaux prévus. Il sera transmis au service compétent dans le cadre du dépôt évoqué ci-avant.	DDTM 50
Cas par cas au titre du rechargement de plage (R122-2 du CE), voire de travaux dans un espace remarquable du littoral	Les travaux à réaliser induiront potentiellement le prélèvement de sable sur un secteur similaire mais en accrétion et son utilisation pour combler les volumes libérés par l'enlèvement des déchets et leur évacuation. En l'état, il a été considéré un rechargement nécessaire à hauteur de 75% des volumes libérés avec remodelage à l'issue. Ces volumes viendraient à 50% de la zone en accrétion située à proximité de la décharge de Gouberville Ouest. Toutefois, les volumes ne correspondront pas forcément à ceux indiqués dans les tableaux pour les massifs de déchets, puisqu'ils pourront variés, notamment diminués, en fonction des résultats de l'étude de non-aggravation des risques post-travaux et de la valorisation des matériaux réalisée sur site. Ces éléments sont décrits notamment aux chapitres 3.2 et 3.3 de la présente note. L'étude de non aggravation des risques d'inondation liée à l'excavation des volumes de déchets sera transmise au service compétent au sein du dossier Cas par Cas à déposer. Le plan de conception de travaux (PCT) qui va être mis à jour sur la base des travaux de Réthoville et des derniers diagnostics complémentaires réalisés sur ces décharges viendra décrire plus en détail les travaux prévus. Il sera transmis au service compétent dans le cadre du dépôt évoqué ci-avant. **Il est attendu de l'administration un positionnement autant que possible a minima sur les rubriques proposées au regard du contenu des travaux décrit dans la présente note.**	Mission Régionale de l'Autorité Environnementale
Autorisation ou déclaration au titre de la réglementation ICPE, notamment ses rubriques 2515, 2716 et 2718	Il est prévu que le projet prenne en compte, au regard de la notion de site évoquée dans la note du 22 avril 2022 relative à la nomenclature des rubriques déchets, l'ensemble des terrains concernés par les installations de traitement et de transit, les accès et cheminement pour rejoindre les différents sites, les décharges et leurs pourtours, dans le cadre du plan de gestion réalisé pour ces sites dans le respect de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués. La superficie de la plateforme de transit serait de 1 à 2 Ha, celle des décharges s'élève à 9025 m² au total,	DREAL (ICPE)

PROVISOIRE

	auxquelles il convient d'ajouter la surface d'emprise des voies utilisées. Le plan de conception de travaux (PCT) qui va être mis à jour sur la base des travaux de Réthoville et des derniers diagnostics complémentaires réalisés sur ces décharges précisera également les volumes estimés de déchets dangereux (amiante, …) à évacuer. Il sera transmis à l'administration en complément. À ce stade, les éléments permettant de statuer sur ce point sont décrits au chapitre 2 de la présente note et le périmètre précisé sur la figure 6, **et ce afin de permettre au service compétent d'indiquer sa position sur l'approche proposée et ses éventuelles recommandations en matière de gestion des risques.**	
Transport de marchandises dangereuses (ADR)	Au regard de la notion de site évoquée ci-avant, et du fait que ledit périmètre est interdit aux tiers en phase de travaux, il n'est pas prévu pour les manutentions entre les décharges et la plateforme de tri et transit des matériaux et déchets excavés de suivre la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses (TMD) en vigueur. Cette approche permet également d'optimiser les opérations (flux, transit, …) au sein du périmètre du projet et réduire les quantités de déchets liés aux règles d'emballage qui s'imposeraient alors. Leur manutention sera assurée de manière à ne pas induire d'incidence sur l'environnement. Le transport des déchets qui seront à évacuer du site (périmètre du projet) respectera la réglementation en vigueur sur ce point. Les éléments permettant de statuer sur ce point sont décrits au chapitre 2 de la présente note et le périmètre précisé sur la figure 6**, et ce afin de permettre au service compétent d'indiquer sa position sur l'approche proposée.**	DREAL (Déchets)
Permis d'aménager en site classé (R.421-20 du CU, R.341-12 du code du CE)	Les sites de Gouberville sont classés au titre des paysages. Les travaux réalisés induiront l'enlèvement des déchets et de leur matrice d'accueil sur une hauteur supérieure à 2 mètres. Les superficies concernées par ces travaux sont supérieures pour chacun des deux sites à 100 m2. Il est proposé de considérer que : - les travaux prévus pour la résorption de ces décharges ne constituent pas à proprement parler des affouillements du sol, puisque les sols naturels ne sont pas impactés, affouillements qui soumettrait à permis d'aménager en application de l'article R421-20 du Code de l'urbanisme compte-tenu de la hauteur et de l'emprise de l'excavation, - le simple retrait des déchets ne rentre dans aucun des cas où un permis d'aménager est exigible (cf. article R421-18 du Code de l'urbanisme), - bien que ces travaux ne soient pas soumis à permis d'aménager, puisque ne faisant pas partie des points 1° à 4° du R121-5, une autorisation spéciale au titre des sites classés pourrait être requise en vertu du L341-10 du code de l'environnement, afin d'encadrer réglementairement ces travaux. À défaut, le projet pourrait être soumis à l'obtention d'un permis d'aménager avec instruction ministérielle au regard de la surface considérée et du classement de 2 des sites en site classé au titre de la loi de 1930. **Il est attendu de la part de l'administration son positionnement sur l'approche proposée et la procédure à dérouler**.	DDTM 50 / DREAL (sites et paysages) / Ministre

PROVISOIRE

Dérogation espèces protégées	Le dossier de demande de dérogation aux espèces protégées a été déposé auprès de l'administration compétente le 17/02/2026. Un premier retour a été fait par ledit service. Actuellement, un complément au dossier est en cours de préparation afin de répondre aux attentes et commentaires dudit service.	DREAL/DDTM
Natura 2000	Une étude d'incidence Natura 2000 du projet prévu va être réalisée sur la base des inventaires mis en œuvre à ce stade avec l'appui du bureau d'études SEGED. Cette étude sera jointe au dossier de demande d'autorisation (A ou D) au titre de la loi sur l'eau et du dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'État, si une telle procédure est nécessaire.	DDTM 50
Autorisation de circulation sur le DPM	Les travaux sur le site de Néville concernent en partie des terrains situés sur le DPM. Une circulation d'engins à moteur est envisagée sur ces terrains pour les opérations de déblais/remblais prévues dans le cadre de ces travaux**. Il est attendu de l'administration de confirmer la démarche et d'indiquer si celle-ci peut être incluse dans le dossier de demande d'autorisation (D ou A) relatif à la loi sur l'eau (cf. ci-dessus)**.	DDTM 50

PROVISOIRE

3. PHASAGE DES TRAVAUX

La chronologie des opérations est détaillée ci-après.

3.1. Phase préparatoire

- **Réunion de lancement** avec l'ensemble des parties prenantes ;
- **Phase préparatoire** avec établissement des documents suivants :
  - PPSPS / analyse de risques ;
  - Modes opératoires (terrassement, circulation, criblage, tri des déchets…), protocole amiante SS3/SS4 validé avec le diagnostiqueur amiante, protocoles de gestion des aléas (objets pyrotechniques, ossements …) ;
  - Note technique incluant les procédures d'intervention par phase et incluant :
    - ✓ Le plan des installations de chantier, y compris aires de stockage des déblais en attente de criblage, sables criblés en attente d'orientation, aire de criblage, bennes/casiers de déchets triés en attente d'évacuation, pont à bascule (ou équivalent) …,
    - ✓ Le plan de balisage /sécurisation de la zone de chantier (contexte de dune, proximité avec la mer avec ceinture de protection, décharge, …),
    - ✓ Le plan de terrassement et de remblaiement,
    - ✓ Le plan de circulation des engins entre la décharge, la plateforme de chantier, les exutoires indiquant les moyens de préservation des enjeux FFH (faune, flore, habitat) validés par le SEGED,
    - ✓ La notice de gestion des eaux (en fond de fouille et sur la plateforme) avec plan ou schéma à l'appui à valider selon les exigences des services de l'Etat.
  - Liste du matériel avec leur justificatif d'entretien (VGP, fiche technique, ...) et du personnel avec leur habilitations (autorisation de conduite/CACES, SST, N1/N2, SS4, spécialisé risque pyrotechnique, …) ;
  - Planning en prenant en compte les contraintes des marées, périodes touristiques, période de nidification, … ;
  - Autorisation et déclaration préalables des travaux : arrêté de voirie, DICT (Déclaration Intention de Commencement de Travaux), dérogation de circulation / AOT sur le DMP (domaine public maritime), déclaration au titre de la Loi sur l'eau (4.2.10), … ;
    La déviation temporaire du GR, l'étude d'incidence Natura 2000, la dérogation aux espèces protégées présentes, obtention des éventuels arrêtés de travaux seront à la charge du MOA.
  - Liste exhaustive des filières agréées pressenties pour l'ensemble des futurs terres, matériaux et déchets à évacuer, y compris leurs autorisations réglementaires et leur capacité d'accueil, en privilégiant une revalorisation ;
  - Etat des lieux avant travaux :
    - ✓ Constat huissier sur l'ensemble de la zone de chantier (décharge, plateforme, circulations + une bande périphérique de 10m pour vérifier la présence de déchets environnants avant travaux),
    - ✓ Etat des lieux initia chimique (1 analyse / 500m² - pack ISDI selon arrêté ministériel du 12/12/2014, 12 métaux sur brut, dioxines/furanes, amiante, microplastiques)

PROVISOIRE

sur la parcelle de future plateforme de chantier via prélèvement et analyse des sols de surface,

- ✓ Levé topographique initial de la zone de travaux par un géomètre expert (décharges + zone de circulation et parcelle pour la future plateforme de chantier) ;

- Balisage, signalisation et sécurisation des zones de chantier : barrière HERAS, ceinture de protection en périphérie de la décharge vis-à-vis des marées (big bag remplis de sables), panneaux de signalisation, … ;
  La communication en amont auprès des riverains, promeneurs, usagers des parcelles agricoles sera à la charge de la mairie (organisation d'une réunion publique). Les modalités de déviation du GR (hors champs de prestation de l'Entreprise travaux) doivent être également statuées en amont des travaux par les Institutions concernées (mairie, fédération de randonnée, communauté d'agglomération en charge de l'entretien, …)

➔ **Installation de la plateforme de chantier :**

- **Décapage de la terre végétale et mise en stockage temporaire sur zone dédiée** (ou en merlons périphériques), possible bâchage selon la durée des travaux afin d'éviter la germination des graines endogènes au printemps.

- Amené du matériel (géomembrane, filet anti-envol, cribleuse, pèse essieu, engins, bennes, base vie autonome …),
  La mise en place d'une plateforme bitumineuse n'est pas adaptée pour ce chantier et en inadéquation avec l'objectif environnemental de ce projet. L'imperméabilisation par géomembrane devra également être raisonnée de manière à réduire au maximum la production de déchets plastique liés au chantier.
  Par précaution, un lavage préalable des engins sera réalisé pour éviter toute dissémination de plantes invasives.

- Mise en place d'un pèse essieu afin de répondre aux 4 objectifs principaux suivants :

  - ➔ **Quantifier les déblais terrassés** via les pesées de l'ensemble des engins chargées à l'entrée de la plateforme ;

  - ➔ **Etablir la proportion de déchets en mélange dans la matrice** via :
    - les pesées des sables criblées en sortie de plateforme (soit vers décharge pour remblaiement, soit vers filière pour évacuation hors site) ;
    - les pesées des déchets criblés/triés en sortie de plateforme (vers filière pour évacuation hors site) ;

  - ➔ **Etablir la proportion de chaque typologie de déchets** via une pesée de chaque type de déchets criblés/triés en sortie de plateforme lors de leur évacuation hors site en filière ;

  - ➔ **Assurer la traçabilité des déchets et vérifier le suivi de facturation** pour les évacuations hors site en filière.

  Par ailleurs, au-delà de la géolocalisation des travaux menées, les **levés topographiques** permettrons de connaitre le **volume réellement terrassé** et donc d'en déduire la **densité moyenne du massif de déchets** (= tonnage totale de déblais / volume totale terrassée).

➔ **Aménagement des voies de circulation :**

- Balisage des stations FFH à préserver ;

- Mise en place de **plaques de roulement** sur les portions le long du cordon dunaire ;

PROVISOIRE

- Si besoin décapage de la terre végétale et élargissement des accotements, puis mise en place d'un **empierrement/drainant** (graves de carrière) sur les chemins hors zone dunaire pour rehausser et stabiliser les zones humides.

PROVISOIRE

3.2. Phase EXE n°1 : terrassement et tri

(ordre de priorité : Néville 1, Gouberville ouest, Néville 2 et Gouberville est)

- Décapage des **10-20 premiers centimètres en surface des décharges** pour mise en stockage de l'espace racinaire en proximité immédiate en vue de son renappage en fin de chantier ;
- **Terrassement en SS4** par maille avec un suivi des constats organoleptiques (présence/absence de déchets, aspects de la matrice sableuse, détections PID, …), du risque amiante et pyrotechnique par du personnel formé (SS4, N1/N2, …) et diagnostiqueur amiante – tri uniquement des macrodéchets ;
- Si besoin, **levé(s) topographique(s) intermédiaire(s)** des zones terrassées par un géomètre, en cas de reprises de terrassement en bords et fonds de fouille par exemple,
- **Transfert des matériaux terrassés** (sable et déchets en mélange) depuis la décharge vers la plateforme de criblage par engin type tracteurs avec remorque bâchée ou équivalent au fur et à mesure (flux tendu – pas de stockage sur la plage).
- **Stockage des déblais terrassés non triés sur la plateforme** avec étiquetage des lots pour traçabilité – lot à séparer selon constats organoleptiques (brulage, présence accrue de plastique, aspect humide / collant, couleur suspecte, présence d'amiante, …). En cas de déblais humides, une période de ressuyage sur cette même plateforme pourra être nécessaire ;
- Etalement au sol des déblais amiantés pour **tri des MPSCA ;**
- **Tri** (en SS4 si présence résiduelle d'amiante) des déblais pour séparer les déchets de la matrice sableuse (<20 mm) puis par type/granulométrie de déchets selon leur nature et leur valorisation possible ;
  Des opérations de lavage, séparation mécanique / gravitaire, table de tri manuel, ... pourront être envisagées afin d'améliorer la revalorisation des matériaux sur ou hors site.
- **Surveillance visuelle** journalière (puis hebdomadaire à l'issue des opérations de tri) **et ramassage des éventuels déchets provenant du chantier** au droit et autour de la zone de chantier (autour de la zone de terrassement, de la plateforme de chantier – pas nécessaire pour les zones de circulation puisque transports en bennes bâchées). A minima, un protocole de surveillance par bande de 10 m sera demandé (si absence de déchets au-delà de 10m autour de la zone de chantier, alors arrêt de la surveillance, sinon poursuivre encore sur 10m). Des dispositifs de contrôle du sens et de la vitesse du vent (drapeau indicateur du sens du vent - manche à air, anémomètre, …) pourront être mis en place pour cibler la stratégie de surveillance/ramassage quotidienne.
- Mise en **stockage temporaire sur la plateforme** des déchets triés en attente de CAP et des sables criblés pour analyses (amiante, microplastiques, chimiques) et validation de l'exutoire par la MOA.
  Selon la nature des matériaux, leur stockage temporaire se fera dans des bennes ou en casiers éventuellement bâchés dessus/dessous et lestés si besoin (à définir selon stratégie de gestion des eaux de la plateforme à valider avec services de l'État).

  Analyses sur les fines < 20 mm pour statuer sur les potentiels de réutilisation ou leur filière d'évacuation hors site le cas échéant : Pack ISDI selon l'arrêté ministériel du 12/12/2014, 12 métaux sur brut, dioxine/furane uniquement si aspect de brulage et microplastiques uniquement si présence importante de plastique dégradé (délais : 15j minimum), voire H14 si besoin.
- **Réception des travaux de terrassement** dès lors qu'il n'y a pas plus de 5 déchets supérieurs à 5 cm par m² et que des sondages périphériques aléatoires réalisés à la pelle de manière soient exempts de macrodéchets.

PROVISOIRE

*Pour rappel, l'objectif des travaux sur ce projet est **la purge complète des décharges** au regard de leur exposition aux aléas marins. Qu'importe les volumes estimés avant travaux, l'arrêt de la phase de terrassement se fera obligatoirement après constat et validation de la MOA de l'absence effective de déchets comme présentée ci-dessus (point d'arrêt à prévoir).*

- **Levé topographique de la fouille finale** par un géomètre.
- **Prélèvement de sédiment sur la zone d'accrétion à Gouberville Est et transfert vers la fouille à remblayer** au moyen de tracteur et remorque. Ce gisement constitue l'alternative la plus appropriée car il s'agit de sable de même typologie/granulométrie, provenant du même secteur littoral, respectant l'Environnement Local Témoin (cf. point ELT9) établi par ENVISOL.
- **Remblaiement de la fouille jusqu'à 75% du volume initial et léger remodelage** à la pelle mécanique afin de supprimer la fouille ouverte, sécuriser la zone vis-à-vis des promeneurs et afin de limiter le risque d'inondation post-excavation **via un apport de :**
    - **50% de matériaux exogènes** provenant du gisement de sables d'accrétion du secteur de Gouberville est.
    - **25% de sédiments endogènes** directement prélevés sur le bas de l'estran à marée basse à proximité immédiate de la décharge (REX Réthoville – recharge très rapide en sédiments)

Aucun compactage ou objectif de portance nécessaire au vu de la nature des terrains (dune de sable). Le volume complémentaire pour remblayer à 100% l'ancienne décharge sera apportée en fin de travaux en privilégiant la réutilisation des sables endogènes criblés non pollués dans le respect des valeurs guides existantes, de l'Environnement Local Témoin réalisé ou l'absence de risque d'écotoxicité*. A défaut, le complément sera réalisé au moyen de matériaux exogènes issus du même gisement précité.*

3.3. FOCUS EXTRACTION DE SABLES EN ZONE D'ACCRETION :

D'après les cartographies fournies par le CEREMA et la DDTM, une importante zone d'accrétion (≈6 Ha) est présente dans le secteur de la décharge de Gouberville est (cf. Figure 8 page 26), en zone d'arrêté biotope et site classé (cf. carte DDTM sur la figure en page 25).

L'extraction de sables à la pelle mécanique au droit de cette zone sur une épaisseur de maximum 50 cm sur 2-3Ha (voire nettement moins selon la temporalité des phases de remblaiement et de la vitesse de recharge de la zone d'accrétion) permettrait d'obtenir un volume suffisant pour remblayer 50 à 90% des 4 décharges. En outre, le volume nécessaire pourrait être plus faible en fonction des résultats de l'étude de non-aggravation des risques d'inondation post-travaux à venir.

En amont de l'extraction des sables, l'Entreprise de travaux réalisera un repérage / piquetage de la zone d'accrétion par un géomètre expert.

D'un point de vue accès, la stratégie retenue en 1ère approche est une circulation en PL par les voies routières existantes puis une circulation en tracteur-benne via la plage (DPM) sous réserve de l'obtention des autorisations auprès de la sous-préfecture (cf.

Figure 9 page 27).

NB : selon la nature géologique des enrochements, leur réutilisation en remblaiement en fond de fouille sur Gouberville Ouest pourra être envisagée (à valider avec les services de l'Etat).

PROVISOIRE

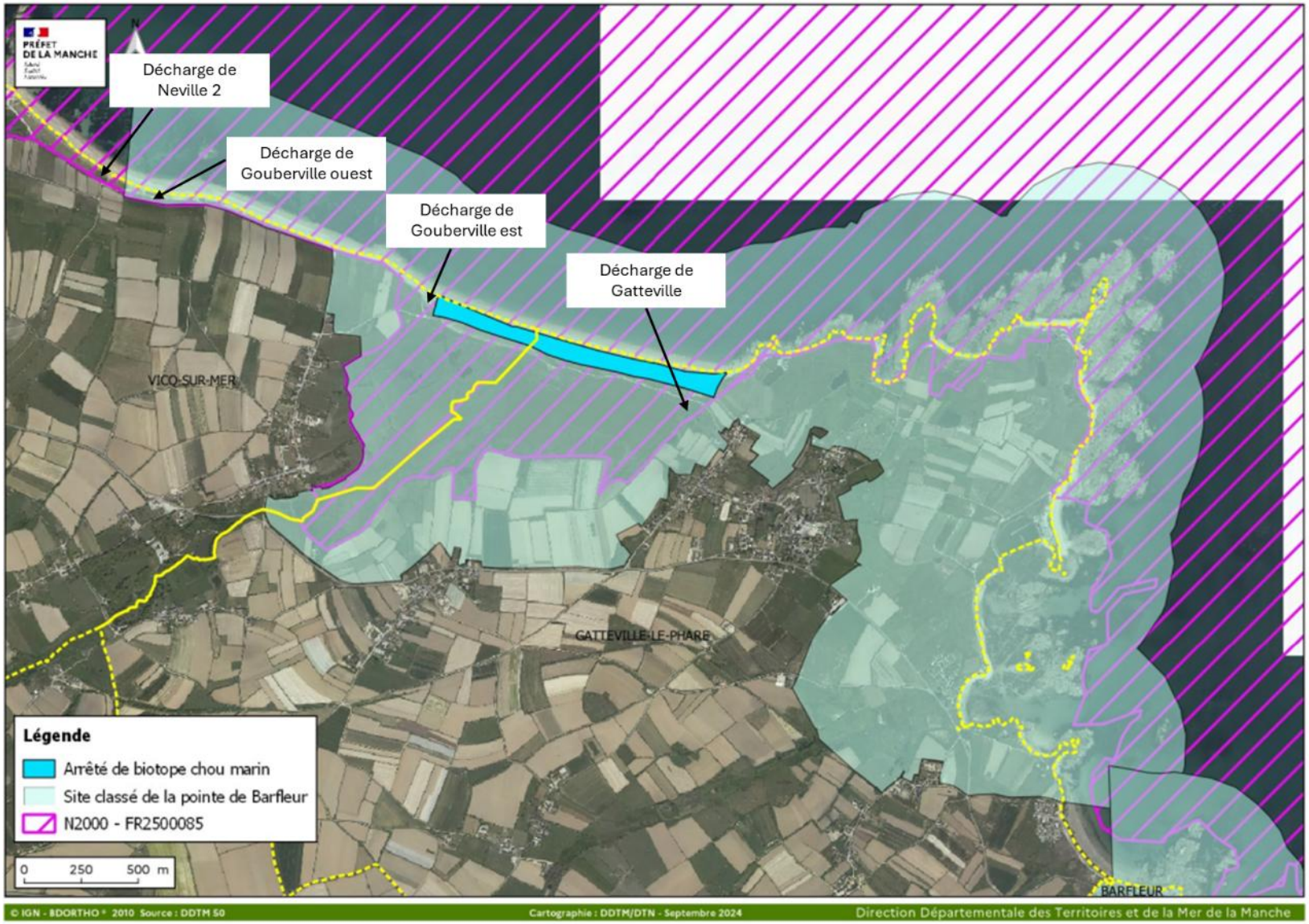

Figure 7. Cartographie des sites classés et arrêtés biotope dans le secteur de Vicq-sur-Mer (source DDTM, mail du 12/09/2024)

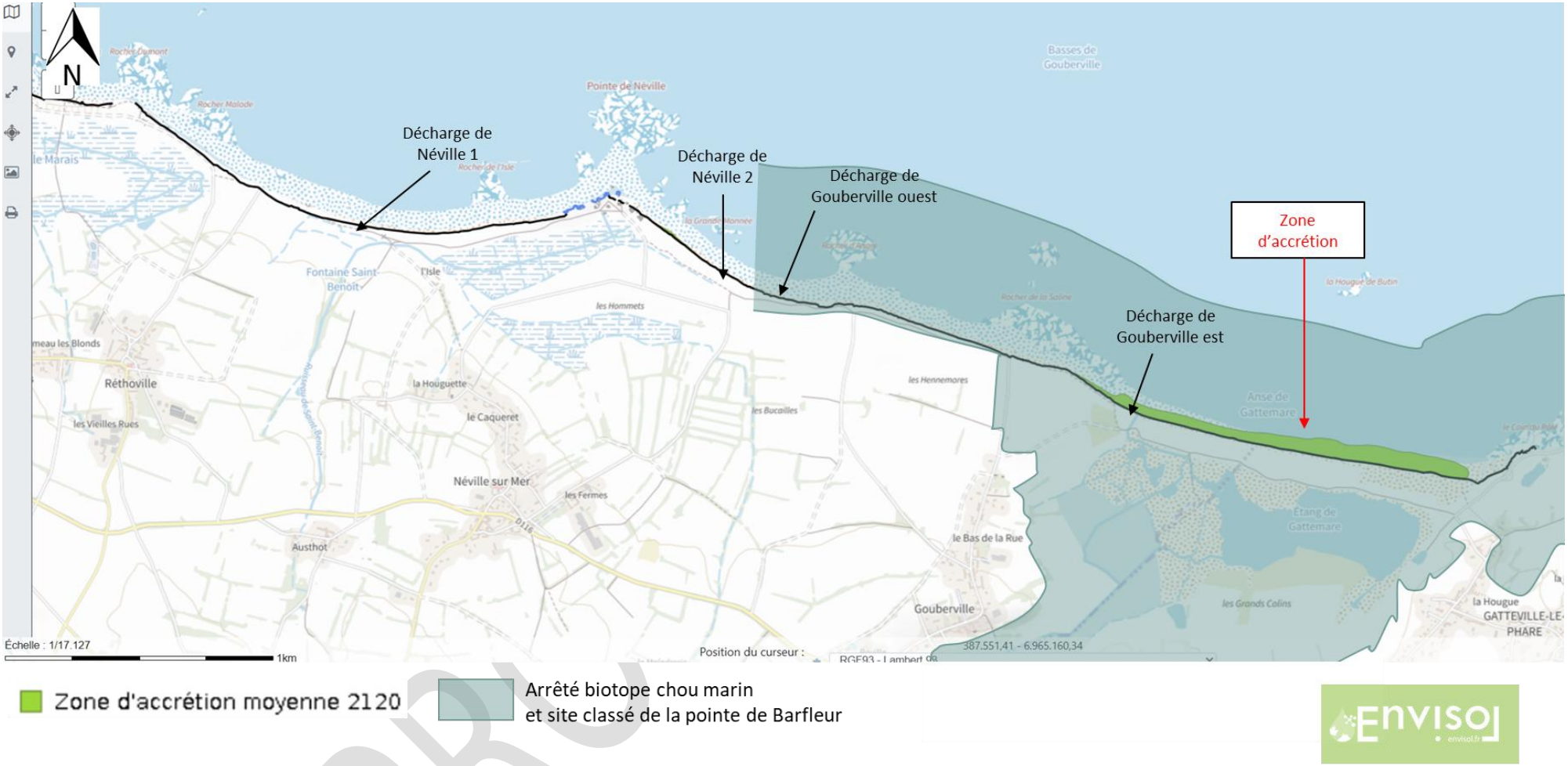

Figure 8. Cartographie des zones accrétion dans le secteur de Vicq-sur-Mer (source CEREMA, consultation de leur cartographie en ligne en date du 21/10/2025)

Lien du site internet de la cartographie en ligne des données publiques relatives à l'accrétion et aux phénomènes de submersion, de recul du trait de côte :
https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=703b5dbf-d2c5-439b-adb1-4f96ad8faf73
Il s'agit de travaux réalisés par la direction territoriale de Normandie Centre du Cerema dans le cadre d'une étude des Littoraux Normands.

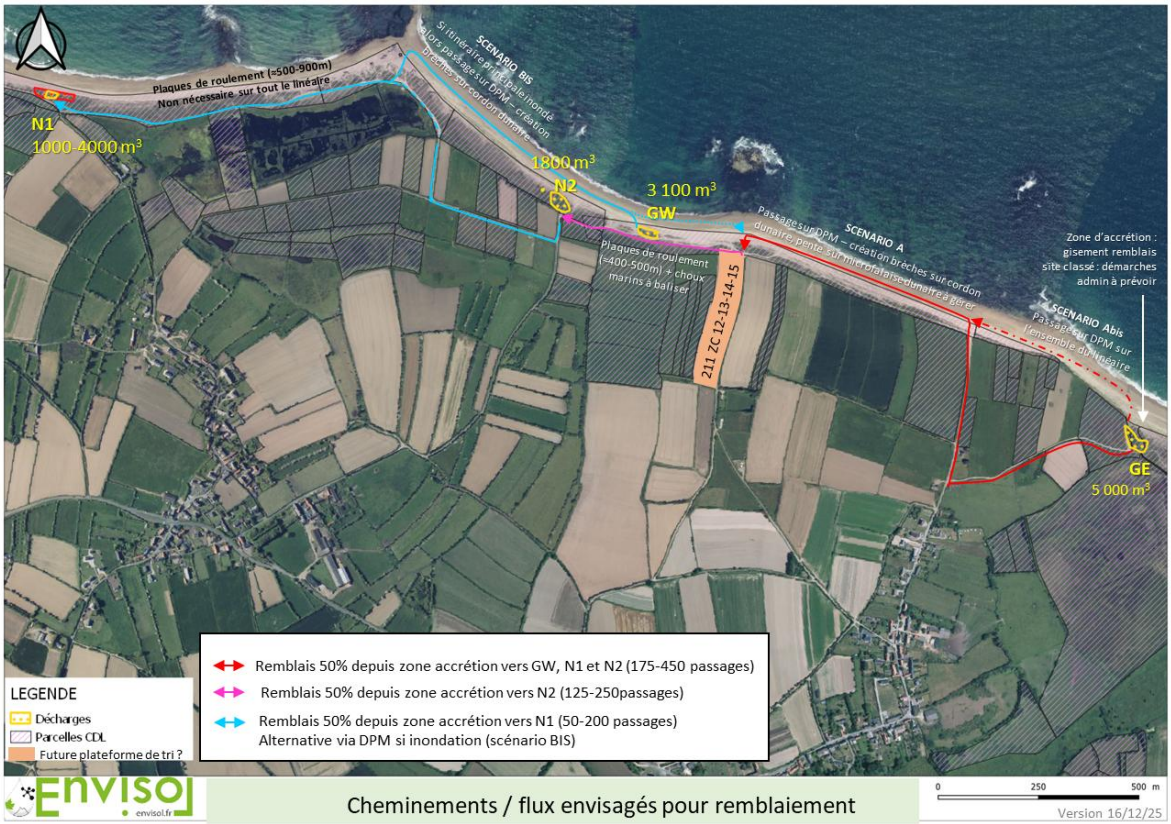

Figure 9. Plan de circulation prévisionnel pour extraire les sables au droit de la zone d'accrétion secteur Gouberville est

3.4. Phase EXE n°2 : gestion des déblais (déchets et sables)

- **Orientation des sables criblés** en fonction des résultats d'analyses : réutilisation en remblaiement (estimé à 10% du volume initial à ce stade) ou évacuation hors site.
  Les résultats seront comparés à l'ELT pour valider ou non la possible réutilisation sur site des sables. D'autres analyses (écotoxicologie H14, test de lixiviation, …) ou valeurs de comparaisons pourront être appliquées pour permettre une réutilisation maximale des sables.

- **Obtention des CAP et évacuation** en filière adaptée des déchets (y compris sables non réutilisables) ;
  Selon la finesse du tri possible sur site et la qualité des matières récupérées (valorisable ?), une gestion différenciée pourra être réalisée en filière (plastique, verre, ferraille, ISDND…).
  Une traçabilité des évacuations hors site sera obligatoire (bons de pesées en sortie de plateforme, BSD via TrackDéchets, …).
  Les décharges identifiées dans le plan national de résorption des décharges littorales ne sont pas soumises à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dite Déchets, conformément à l'article 266 sexies du Code des douanes.

- **Remodelage** de la dune au moment du remblaiement par les sables criblés réutilisables (ou sable provenant de l'estran à défaut) en adéquation avec la topographie mitoyenne de la dune et le levé topographique initial.
  Au vu de la forte dynamique d'érosion, la majorité des zones concernées par ces anciennes décharges littorales est vouée à disparaitre à court et moyen termes, il est prévu une recolonisation de la végétation spontanée, comme observée sur le site de Réthoville après travaux.
  Les modalités de reconstitution de la microfalaise en front de mer spécifique au secteur de Néville 1 restent à définir.

- **Renappage de l'espace racinaire,** initialement décapé et mis de côté, pour reprise autonome de la végétation dunaire endogène ;

- De la même manière que durant la phase n°2, **surveillance visuelle hebdomadaire et ramassage des éventuels déchets provenant du chantier** au droit et autour de la zone de chantier (autour de la zone de terrassement, de la plateforme de chantier et des zones de circulation).

FOCUS REVALORISATION :

La MOA est garant de la valorisation des déchets. Elle doit donc systématiquement donner son accord en cas de non-revalorisation et envoi en filière de traitement de déchets ultimes.

En cas d'évacuation hors site à la simple initiative de l'Entreprise, sans accord du MOE, de l'AMO et du MOA, les coûts d'évacuation (transport, taxes dont TGAP, traitement, stockage en filière, …) seront donc à la charge de l'Entreprise. Cette mesure permet d'assurer la maîtrise par le MOA des flux de déchets sortant des sites.

PROVISOIRE

3.5. Phase EXE n°3 : repli de chantier

- **Démantèlement** des installations de chantier et de la plateforme, gestion des déchets associés (polyanes, graves …),
- **Nettoyage** des voiries et de la parcelle ayant accueillie la plateforme afin de retirer les derniers débris -verres, plastiques et déchets épars.
- **Renappage des terres de surface** décapées initialement et mises de côté ;
- Dernier passage à pied autour des zones du chantier afin de **ramasser les éventuels derniers déchets résiduels** provenant du chantier.
- **Etat final** : levé topographique final de la zone remblayée, prélèvements de réceptions sur les sols sous les installations, aires de stockage (état final – prélèvements au droit des anciennes installations de chantiers – programme analytique identique à la phase n°1) et constat d'huissier,
  Les dégradations constatées en fin de chantier feront l'objet d'une remise en état aux frais de l'Entreprise travaux.
- **Repli** du matériel et du personnel
  De la même manière qu'en phase n°1, par précaution, un lavage des engins sera réalisé pour éviter toute dissémination de plantes invasives.

PROVISOIRE

4. PLANNING PREVISIONNEL

Le planning prévisionnel suivant prend en compte un phasage d'une décharge après l'autre décharge. Des pistes d'optimisation par mutualisation de certaines opérations sur plusieurs décharges en même temps pourront être envisagées.

NB : REX sur les cadences de travaux pour la décharge de Réthoville

-

Poste	REX Réthoville	Extrapolation sur les 4 autres décharges
Phase préparatoire	1 mois	2 mois
A/R installation de chantier	1 mois pour 4000 m² de plateforme	2 mois pour plateforme (11 000 m² + 1000m² installation + 1000 m² stockages déblais triés : >1Ha) 1 mois pour les plaques de roulements (900 à 1400 ml) et autre aménagement d'accès à faire en parallèle de la plateforme + 1 mois de repli
Plaques de roulement	50ml/j	
Terrassement en SS4 et suivi pyrotechnique	460 m3 en 1 semaine soir 20-25 m3/j	Augmentation des cadences (estimés à 150-200m3/j) si absence de tri MPSCA en pied de pelle N1 + N2 + GW + GE = 1000 à 4000 + 1820 + 3100 + 5000 = 10 000 à 14 000 m³ soit 50-75j de terrassements => 3-4 mois de terrassement au total
Criblage en SS4	70m3/j	Cadence augmentée si tout ou partie hors SS4 (estimée à 100 m3/j) 1 semaine par décharge 11 000 à 14 000m³ soit 110 à 150j de criblage => 6-8 mois de criblage au total (dont 3-4mois en parallèle des terrassements)
Table de tri en SS4	30 m3/j	Hypothèse d'un passage de 30% de déblais sur table de tri et cadence augmentée si tout ou partie hors SS4 et/ou si augmentation du personnel (estimée à 50 m3/j) 3 300 à 4200 m3 soit 65 à 95j => 2-4 mois de tri à faire en parallèle du crible (table de tri en sortie de crible)
Evacuation des déchets hors site	3 semaines	A réaliser en flux tendu au fur et à mesure des constats amiante, réception résultats analytiques, …
Remblaiement	>1 semaine avec zone de prélèvement à proximité immédiate	50% de matériaux exogènes (secteur Gouberville est) : 5500 à 7000m3 - cadence estimée à 150m3/j => 35 à 45j soit 1-2mois 25% de sédiments endogènes (à proximité immédiate) : 2750 à 3500 m3 - cadence estimée à 200m3/j => 15 à 20j soit 2 semaines à 1 mois 25% de sables criblés réutilisables après analyses : idem + 1 mois de délais analytiques + 1-2 semaines pour remblaiement => 2 à 3 mois (à réaliser en parallèle des évacuation déchets et repli plateforme)

PROVISOIRE

Tableau 3 : Retroplanning global des opérations

N°	Nom de la tâche	Début	Fin	Noms ressources	Durée
0	**Décharges de Vicq-sur-Mer**	**Mer 05/11/25**	**Jeu 31/12/26**		**302 jrs**
1	**Phase 1 : Diagnostics Complémentaires & Autorisations Immédiates**	**Mer 05/11/25**	**Ven 20/03/26**		**98 jrs**
2	ADMINISTRATION	Mer 05/11/25	Mar 11/11/25	EPFN;GINGER BURGEAP;ENVISOL	5 jrs
3	Réunion de calage	Mer 05/11/25	Mer 05/11/25	ADEME;CEREMA;ENVISOL;EPFN;G	1 jr
4	Préparation terrain	Lun 10/11/25	Ven 14/11/25	ISODIAG;ENVISOL;GINGER BURGE	5 jrs
5	Réunion en Mairie (Exploitant/Propriétaire) + temps d'échanges	Jeu 20/11/25	Mer 03/12/25	CEREMA;ENVISOL;EPFN;GINGER BURGEAP	10 jrs
6	Intervention terrain (N2/GE/GW)	Lun 17/11/25	Ven 21/11/25	ISODIAG;ENVISOL;GINGER BURGEAP	5 jrs
7	Notice travaux + avis AMO	Lun 17/11/25	Mar 23/12/25	ENVISOL;GINGER BURGEAP	27 jrs
8	Validation EPFN	Lun 08/12/25	Mar 23/12/25	EPFN	12 jrs
9	Validation opérateurs plan (CEREMA/ADEME) et transmission aux services de l'état	Ven 12/12/25	Mar 23/12/25	CEREMA	8 jrs
10	Analyses en laboratoire	Lun 24/11/25	Sam 28/02/26		71 jrs
11	Intervention terrain (N1)	Lun 08/12/25	Ven 12/12/25	ISODIAG;ENVISOL;GINGER BURGE	5 jrs
12	Réception résultats des laboratoires et transmission	Ven 09/01/26	Jeu 15/01/26	ENVISOL;GINGER BURGEAP	5 jrs
13	Avis opérateurs plan	Ven 16/01/26	Mer 21/01/26	CEREMA	4 jrs
14	Livrable : Rapport DIAG	Ven 16/01/26	Jeu 22/01/26	ENVISOL	5 jrs
15	Validation AMO + EPFN	Ven 23/01/26	Jeu 29/01/26	GINGER BURGEAP;EPFN	5 jrs
16	Validation opérateurs plan (CEREMA/ADEME)	Ven 30/01/26	Mer 04/02/26	CEREMA;ADEME	4 jrs
17	Livrable : Rapport MP	Sam 31/01/26	Sam 21/02/26	GINGER BURGEAP	17 jrs
18	Validation EPFN	Sam 21/02/26	Jeu 26/02/26	EPFN	5 jrs
19	Validation opérateurs plan (CEREMA/ADEME)	Ven 27/02/26	Jeu 05/03/26	CEREMA;ADEME	5 jrs
20	Livrable : Rapport PCT	Lun 09/03/26	Ven 20/03/26	ENVISOL	10 jrs
21	Validation AMO/EPFN/CEREMA/ADAME	Lun 16/03/26	Ven 20/03/26	EPFN;GINGER BURGEAP;ADEME;CEREMA	5 jrs
22	**Phase 2 : Études de Projet (PRO) & Lancement des Marchés**	**Lun 16/03/26**	**Ven 09/10/26**		**150 jrs**
23	DCE MOE	Lun 16/03/26	Ven 20/03/26	GINGER BURGEAP;EPFN	5 jrs
24	Validation opérateurs plan (CEREMA/ADEME)	Lun 16/03/26	Ven 20/03/26	ADEME;CEREMA	5 jrs
25	Appel d'offre, consultation et analyse	Lun 23/03/26	Ven 01/05/26	EPFN;GINGER BURGEAP	30 jrs
26	Validation opérateurs plan (CEREMA/ADEME)	Lun 04/05/26	Ven 08/05/26	ADEME;CEREMA	5 jrs
27	Notification du marché MOE	Lun 11/05/26	Jeu 04/06/26	EPFN	19 jrs
28	DCE Travaux	Ven 05/06/26	Jeu 18/06/26	GINGER BURGEAP;CEREMA	10 jrs
29	Validation opérateurs plan (CEREMA/ADEME)	Mer 17/06/26	Mar 23/06/26	CEREMA;ADEME	5 jrs
30	Appel d'offre, consultation et analyse	Mer 24/06/26	Mar 01/09/26	EPFN;GINGER BURGEAP	50 jrs
31	Validation opérateurs plan (CEREMA/ADEME)	Mer 02/09/26	Mar 08/09/26	CEREMA;ADEME	5 jrs
32	Notification du marché travaux	Mer 09/09/26	Ven 09/10/26	EPFN	23 jrs
33	**Phase 3 : Études Spécifiques & Autorisations Réglementaires**	**Jeu 04/12/25**	**Jeu 31/12/26**		**281 jrs**
34	Lancement étude de non-aggravation	Jeu 04/12/25	Ven 12/12/25	EPFN;ADEME;CEREMA	7 jrs
35	Livrable : Rapport étude de non aggravation)	Lun 15/12/25	Sam 28/02/26	WHALES Marines	56 jrs
36	Réalisation TO + Validation AMO/EPFN/CEREMA/ADEME	Lun 02/03/26	Ven 27/03/26	EPFN;GINGER BURGEAP;ADEME;CEREMA	20 jrs
37	Consultation des services de l'État/validation des procédures	Lun 15/12/25	Ven 03/04/26	EPFN;GINGER BURGEAP;CEREMA	80 jrs
38	Dossier Dérogation Espèces protégées	Lun 02/03/26	Mar 31/03/26	SEGED	22 jrs
39	Validation AMO/EPFN/CEREMA/ADEME	Mer 01/04/26	Lun 06/04/26	CEREMA;ADEME;EPFN;GINGER BURGEAP	4 jrs
40	DLE/Cas par Cas/PA/Natura 2000	Lun 16/03/26	Lun 13/04/26	SEGED	21 jrs
41	Validation AMO/EPFN/CEREMA/ADEME	Lun 13/04/26	Jeu 16/04/26	CEREMA;ADEME;EPFN;GINGER BURGEAP	4 jrs
42	Dépôts et Instruction des dossiers réglementaires, Permis d'aménager	Ven 17/04/26	Jeu 26/11/26	Services de l'État;EPFN	160 jrs
43	Obtention des autorisations	Ven 27/11/26	Jeu 03/12/26	Services de l'État	5 jrs
44	**Phase 4 : Réalisation des travaux (Automne 2026)**	**Ven 27/11/26**	**Jeu 31/12/26**		**25 jrs**
45	Phase préparatoire et réalisation des travaux	Ven 27/11/26	Jeu 31/12/26		25 jrs

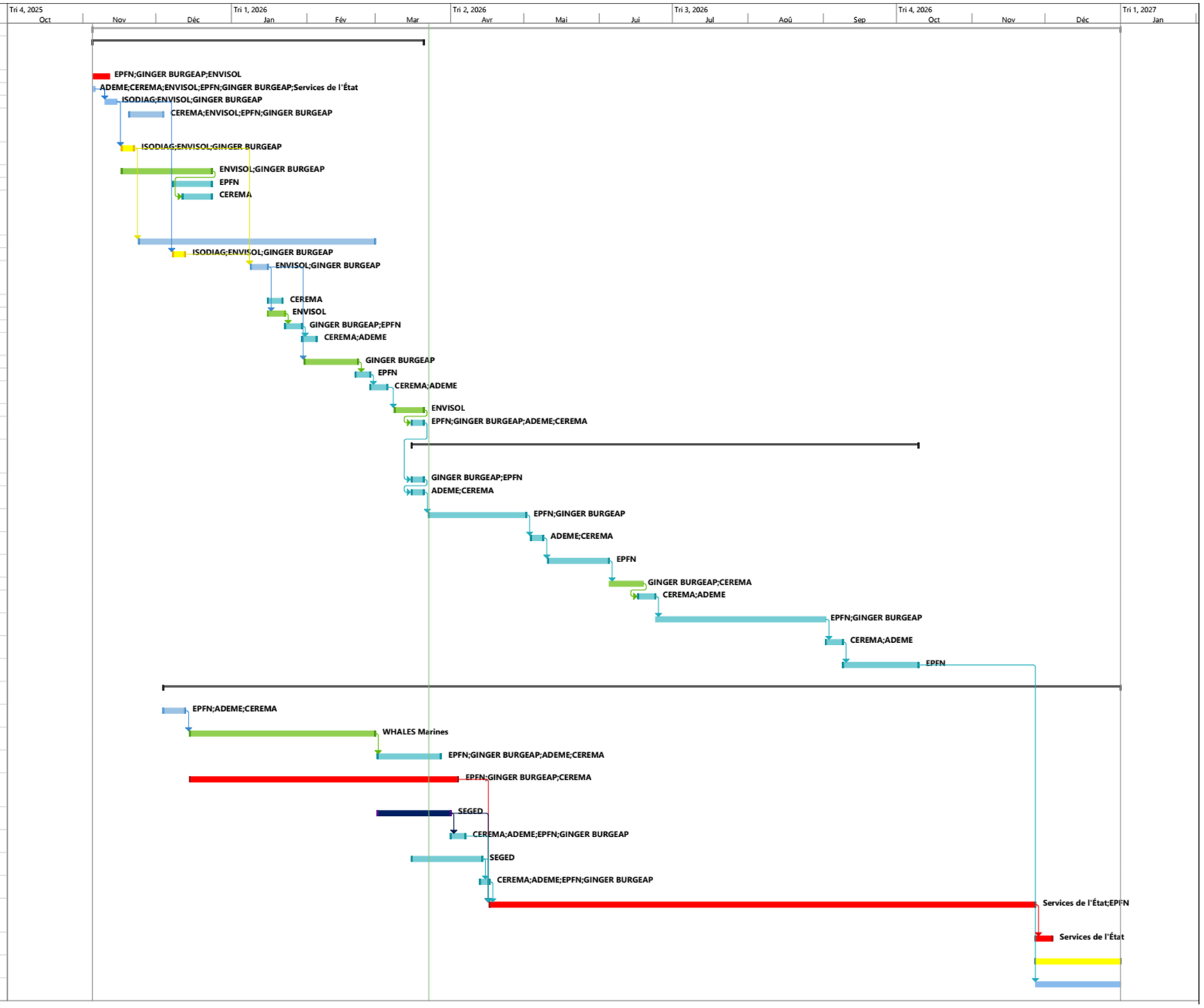

Tableau 4. Planning prévisionnel des travaux

Dates	janv.-26	févr.-26	mars-26	avr.-26	mai-26	juin-26	juil.-26	août-26	sept.-26	oct.-26	nov.-26	déc.-26	janv.-27	févr.-27	mars-27	avr.-27	mai-27	juin-27	juil.-27	août-27	sept.-27	oct.-27	nov.-27	déc.-27
Mise à jourPCT et rédaction CCTP																								
Démarches admin (DLE, dérogation, …)																								
Consultation Entreprises																								
Phase préparatoire																								
Amené du matériel et des engins - installation de chantier / aménagement circulation																								
Terassements et retrait des matériaux de confinement provisoire au fur et à mesure			MI-MARS à SEPTEMBRE / PERIODE NIDIFICATION - STOP CHANTIER SUR LA ZONE DUNAIRE												MI-MARS à SEPTEMBRE / PERIODE NIDIFICATION - STOP CHANTIER SUR LA ZONE DUNAIRE									
Remblais 75% (50% issu de la zone d'accrétion et 25% de l'estran à proximité immédiate)																								
Criblage/tri																								
Evacuation des déchets triés hors site																								
Repli plateforme																								
Réception plateforme pour reprise des semis agricoles																								
Remblaiement final (25%) avec sable criblés réutilisable (ou zone accrétion le cas échéant) et remodelage																								
Réception finale																								

PROVISOIRE

5. ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Sur la base du retour d'expérience sur les travaux de résorption de la décharge de Réthoville, une estimation du budget de travaux en contact avec le milieu marin est proposée ci-dessous.

In fine, les travaux sur la décharge de Réthoville se sont élevés à ≈280 k€HT.
Toutefois, le coût est majoritairement (≈60%) porté par des opérations sans contact avec le milieu marin (aménagement/démantèlement de la plateforme, tri/criblage des déchets, l'évacuation des déchets hors site, …).
Les coûts des **travaux en contact avec le milieu marin** (sécurisation sur l'estran, terrassement, remblaiement) représentent seulement **≈20-30% du prix global des travaux**, soit ≈60k€HT.

Sur la base de ce REX et de celui de l'ADEME sur d'autres décharges littorales, le **coût total des travaux pour les 4 décharges** restantes à traitées est estimé entre **3,5 et 4,5 M€HT,** dont **1,0 à 1,2 M€HT dédiés aux travaux en contact avec le milieu marin** (hors opérations liées à la plateforme de chantier temporaire déportée)**,** selon des hypothèses de calcul majorantes prenant notamment en compte :

- les fourchettes hautes des estimations de volume à traiter, à savoir :
  - surface maximale : emprise élargie jusqu'aux 1ers sondages n'ayant pas mis en évidence de déchets enfouis ;
  - différentes épaisseurs moyennes selon les zones de la décharge sur la base des observations sur site (par exemple : profondeur maximale appliquée sur la surface centrale et faible épaisseur appliquée en périphérie de la décharge).
- Une proportion faible à modérée de fines criblés réutilisables en remblaiement et donc une importante quantité de sédiment à approvisionner depuis la zone d'accrétion,
- Les coûts moyens suivants :
  - 40€/m^3 pour le terrassement en SS4 et suivi pyrotechnique
  - 25€/m3 pour le remblaiement avec les fines criblées compatibles pour une réutilisation sur site,
  - 40 à 60€/m3 pour le remblaiement avec des sédiments provenant d'une zone d'accrétion déportée (variable selon la distance à parcourir).

Même en considérant 5 % d'aléas, les travaux en contact avec le milieu marin resteraient nettement <1,9 M€TTC.

De plus, des leviers pourraient également réduire ces coûts :

- des gains d'échelle compte tenu des importants volumes de massifs de déchets répartis sur les 4 décharges restantes à traiter (mutualisation des moyens humains et matériels),
- les analyses d'écotoxicologie HP14 menées sur les 4 décharges permettraient d'augmenter considérablement la quantité de fines réutilisables en remblaiement après criblage.

Le chiffrage détaillé sera présenté dans le cadre de la mise à jour du Plan de Conception des Travaux (PCT) prévu sur le 2nd trimestre 2026.

Un tableau de synthèse est présenté en page suivante.

PROVISOIRE

Tableau 5. Pré-chiffrage des travaux de résorption des 4 décharges de Vicq-sur-Mer (50)

DECHARGES	Néville 1	Néville 2	Gouberville ouest	Gouberville est	TOTAL
Principales données d'entrée					
Contrainte d'accès	Portion inondable + 500 à 900ml de plaque de roulement sur chemin d'accès	200 ml supplémentaire de plaque de roulement sur chemin d'accès après GW	Station chou marin à baliser + 200 à 300ml de plaque de roulement sur chemin d'accès + léger débroussaillage	Passage sur DPM - création de brèches ponctuelles dans cordon dunaire	**900 à 1400 ml de plaque de roulement**
Surface maximale estimée (m²)	1 790	2 910	1 270	3 055	**9 025**
Périmètre maximale estimé (m)	250	260	155	235	
Volume estimé des décharges (m3) Hypothèse haute	1 840	2 735	2 570	4 730	**11 875**
Tonnage estimatif (densité 1,7)	3 128	4 650	4 369	8 041	**20 188**
Volume estimé de déchets (m3) Hypothèse moyenne	650	750	1 150	1 900	**4 450**
Volume estimé de fines (m3) Hypothèse moyenne	1 190	1 985	1 420	2 830	**7 425**
Potentiel de réutilisation des fines criblées Hypothèse haute	60% soit 715 m3	30% soit 595 m3	15% soit 215 m3	10% soit 285 m3	**1 300**
Besoin en gisement supplémentaire pour remblaiement (m3)	1 125	2 140	2 355	4 445	**10 065**
Phase préparatoire et de réception (en k€ HT)					
Etablissement des documents EXE	7,0	7,0	7,0	7,0	**28,0**
Conventionnement pour la platefome temporaire de chantier (hors milieu marin) mutualisée pour les 4 décharges	7,0				**7,0**
Balisage de chantier	2,0	2,0	2,0	2,0	**8,0**
Amené/repli des moyens humains et matériel, y compris pour gestion amiante	270,0				**270,0**
Prélèvements et analyses de réception Pack ISDI + 12 métaux + dioxines/furanes	13,0	17,0	8,5	17,0	**55,5**
Etat initial/intermédiaire/final (constats huissiers, levés topographiques)	11,0	11,0	11,0	11,0	**44,0**
DOE - rapport de fin de travaux	2,0	2,0	2,0	2,0	**8,0**
Sous-total en k€ HT (prépa)	**104,3**	**108,3**	**99,8**	**108,3**	**420,5**
Aléas 5% en k€ HT	**5,2**	**5,4**	**5,0**	**5,4**	**21,0**
Sous-total fourchette haute en k€ HT	**109,5**	**113,7**	**104,7**	**113,7**	**441,5**
Sous-total fourchette haute en k€ TTC (TVA à 20%)	**131,4**	**136,4**	**125,7**	**136,4**	**529,8**
Travaux en contact avec le milieu marin (en k€ HT)					
Aménagement des pistes d'accès et repli	30,0	6,5	8,0	3,0	**47,5**
Protection vis-à-vis des marées	5,5	2,0	2,0	2,0	**11,5**
Terrassement en SS4 avec suivi pyrotechnicien	74,0	109,0	103,0	189,0	**475,0**
Remblaiement avec fines criblées compatibles	10,0	9,5	6,5	7,0	**33,0**
Remblaiement avec sédiments d'accrétion provenant du secteur de Gouberville est	74,0	137,0	151,0	209,0	**571,0**
Reprofilage du cordon dunaire	10,0	5,0	5,0	5,0	**25,0**
Sous-total en k€ HT (contact marin)	**203,5**	**269,0**	**275,5**	**415,0**	**1163,0**
Aléas 5% en k€ HT	**10,2**	**13,5**	**13,8**	**20,8**	**58,2**
Sous-total fourchette haute en k€ HT	**213,7**	**282,5**	**289,3**	**435,8**	**1221,2**
Sous-total fourchette haute en k€ TTC (TVA à 20%)	**256,4**	**338,9**	**347,1**	**522,9**	**1465,4**
Travaux hors contact hors milieu marin (en k€ HT)					
Aménagement de la plateforme de chantier	210,0				**210,0**
Opérations de séparation/tri des déchets	150,0	197,0	185,0	339,0	**871,0**
Evacuation des déchets en filière - REX proportion Réthoville : 25% amiante (1ère ligne), 60% ISDI (2nde ligne), 15% ISDND (3ème ligne)	130,0	193,0	182,0	334,0	**839,0**
	21,0	21,0	29,0	53,0	**124,0**
	88,0	130,0	122,0	225,0	**565,0**
Démantèlement de la plateforme de chantier et repli du chantier	104,0				**104,0**
Sous-total en k€ HT (hors contact marin)	**467,5**	**619,5**	**596,5**	**1029,5**	**2713,0**
Aléas 5% en k€ HT	**23,4**	**31,0**	**29,8**	**51,5**	**135,7**
Sous-total fourchette haute en k€ HT	**490,9**	**650,5**	**626,3**	**1081,0**	**2848,7**
Sous-total fourchette haute en k€ TTC (TVA à 20%)	**589,1**	**780,6**	**751,6**	**1297,2**	**3418,4**
Estimation totale en k€ HT	**775,3**	**996,8**	**971,8**	**1552,8**	**4296,5**
Aléas 5% en k€ HT	**38,8**	**49,8**	**48,6**	**77,6**	**214,8**
TOTAL fourchette haute en k€ HT	**814,0**	**1046,6**	**1020,3**	**1630,4**	**4511,3**
Sous-total fourchette haute en k€ TTC (TVA à 20%)	**976,8**	**1255,9**	**1224,4**	**1956,5**	**5413,6**

PROVISOIRE